

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 7 octobre 2009

Président : M. Pierre-André SPAHN
Secrétaire : Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs : Mme Marcelle BRUECHER
M. Jean-François GAILLOUD
Huissier : M. Jacques PITTET

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués, ce mercredi 7 octobre 2009 à 20h00 au Montreux Music & Convention Center à Montreux .:

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2009.
 2. Prestation de serment de deux conseillères ou conseillers, en remplacement de :
 - 2.1. M. Peter Bon (lib), démissionnaire ;
 - 2.2. Mme Barbara Lüdemann (rad), démissionnaire ;
 3. Nomination :
 - 3.1. d'un membre de la commission de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de M. Bernard Gardiol (rad), démissionnaire.
 4. Communications du Bureau, notamment sur la composition des commissions :
 - 4.1. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat Mme Irina Gote « Pour la création de logements subventionnés et de structures sociales sur la parcelle de l'ancienne menuiserie Held » ;
 - 4.2. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de M. Michel Bongard à *considérer comme un postulat* « Pour l'achat de la parcelle de l'ancienne menuiserie Held située au centre de Montreux en vue d'y créer des logements subventionnés, des logements à loyers modérés et des structures à but social » ;
 - 4.3. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de Mme Jocelyne Bouquet à *considérer comme un postulat* « Pour regrouper certains services de l'administration communale et créer un pôle socioculturel : achetons la parcelle 142 « ancienne menuiserie Held » ;
- Note : Ces 3 propositions seront étudiées par une même commission ad hoc, vu l'unicité de leur matière (date de la 1^{ère} séance de commission : jeudi 29 octobre 2009 à 18 h. 00) ;

- 4.4. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Michel Zulauf demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un Musée du Jazz et le Musée de l'Audiorama (date de la 1^{ère} séance de commission : mercredi 4 novembre 2009 à 18 h. 00)
- 4.5. chargée d'étudier le préavis à déposer sur le contrat de parc liant la Commune de Montreux à l'Association du Parc naturel régional Gruyère – Pays-d'Enhaut (date pour la séance des commissions des communes de Château d'Oex, Montreux, Ormonts-Dessous, Rossinière, Rougemont, Veytaux et Villeneuve : mercredi 28 octobre 2009 à 19 h. 45 à Montbovon ; date de la séance de la commission communale : mercredi 18 novembre 2009 à 18 h. 00 à Montreux).
5. Correspondance.
6. Communications de la Municipalité.
7. Motions, postulats et interpellations déposés.
8. Rapports des commissions :
 - 8.1. de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de Mme Irina Gote demandant à la Municipalité de détailler et communiquer sous forme de rapport les mesures qu'elle prend ou entend prendre suite à l'audit de la Cour des comptes (rapp. : Mme Jacqueline Pellet) ;
 - 8.2. de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Pierre Rochat demandant l'étude du regroupement des organismes intercommunaux dans une association de communes à buts multiples (rapp. : Lionel Winkler) ;
 - 8.3. de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Gfeller demandant un rapport de la Municipalité renseignant le Conseil communal sur la possibilité de rendre accessible au public l'ensemble des rives du lac sur le territoire communal (rapp. : M. Bernard Tschopp) ;
 - 8.4. sur la participation de la Commune de Montreux à l'augmentation du capital-actions de VMCV SA (14/2009) (rapp. : M. Jean-Marc Forclaz) ;
 - 8.5. sur le règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics et la réponse à la motion de M. Caleb Walther « Inciter les habitants de Montreux à acheter des abonnements de transports publics grâce à une aide financière communale » (16/2009) (rapp. : M. Patrick Haari) ;
 - 8.6. sur la réponse à la motion (ancienne) de M. Pierre Rochat « Proposer la naturalisation à tous les étrangers établis depuis longtemps à Montreux » (17/2009) (rapp. : M. Christophe Privet) ;

- 8.7. sur la réponse à la motion (ancienne) de Mme Dominique Blazy Rime demandant à ce que soient utilisées les opportunités fédérales et cantonales de création d'emploi pour la population relevant de l'assurance chômage et du RMR (No 18/2009) (rapp. : Mme Irina Gote) ;
- 8.8. sur l'acquisition de prestations de service de La Poste en vue de l'établissement et de l'attribution des EWID au sens de la LHR et un crédit d'investissement de CHF 175'000.00 (20/2009) (rapp. : M. Jean-Michel Talon) ;
- 8.9. relatif à la politique des sports et à la création d'un poste de délégué(e) au sport (21/2009) (rapp. : M. Olivier Blanc) ;
- 8.10. relatif à la création d'un poste de délégué à l'énergie (22/2009) (rapp. : M. Franco Meichtry) ;
- 8.11. relatif à la mise en place d'une aide individuelle au logement et réponse à l'interpellation de M. Jean-Pierre Bulhozer « Soutien financier de la Commune de Montreux pour l'aide individuelle au logement » et à la simple question de M. André Groux « La Municipalité songe-t-elle à une prochaine mise en place d'une possibilité d'aide individuelle au logement (AIL) dans notre commune ? » (23/2009) (rapp. : M. Jean-Pierre Bulhozer) ;
- 8.12. relatif à la création d'un poste d'adjoint au service des finances avec la fonction de contrôleur interne et d'organisateur, d'un poste d'adjoint au service du personnel et d'un poste d'employé d'administration à 80 % à l'administration générale et réponse aux motions de M. Wolfgang Martz « Politique du personnel : pure administration ou gestion dynamique » et de M. Heinz Schöneich « demandant un rapport sur la démarche qualité et la possibilité de faire fonctionner un service par une convention d'objectifs » (24/2009) (rapp. : Mme Jacqueline Pellet).

9. Préavis de la Municipalité :

- 9.1. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 2'020'000.- pour la création de surfaces administratives au niveau B2 Ouest du Montreux Music & Convention Centre – 2m2c (25/2009) (date de la 1^{ère} séance de commission : lundi 26 octobre 2009 à 20 h. 00) ;

10. Rapport de la Municipalité :

- 10.1. en réponse au postulat de M. Caleb Walther intitulé : « Résidences secondaires et lits froids dans notre commune : État des lieux et pistes d'avenir » (26/2009) (date de la 1^{ère} séance de commission : lundi 2 novembre 2009 à 18 h. 00).

11. Développement des motions et postulats suivants :

- 11.1. motion de Mme Jocelyne Bouquet « Pour sauver la ferme du Port à Clarens, achetons-là et réalisons un centre de rencontre pour les jeunes et les aînés ainsi qu'un "Marché à la ferme" » ;
- 11.2. motion de M. Salvatore Giannone « Amendes d'ordre et Festivals » ;

- 11.3. motion de M. Jean-Marc Forclaz demandant à la Municipalité de procéder à une réflexion de fond sur un centre socioculturel à caractère régional ;
- 11.4. postulat M. José Jorge « Pour une prise en charge hors-murs des jeunes en rupture sur la Commune de Montreux ».
12. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.
13. Autres objets s'il y a lieu.

Monsieur le Président Pierre-André Spahn salue la Municipalité, le secrétaire Municipal, votre secrétaire suppléante en remplacement de votre secrétaire grippée, les membres du bureau, le public et les représentants de la presse qu'il remercie de leur présence ainsi que de relater nos débats avec exactitude et intégrité.

M. Jean-Claude Doriot s'est excusé pour cette séance selon le courrier que Monsieur le Président lira au point 5 de l'ordre du jour.

Présences : 81 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence :

Mmes Coralie Dumoulin, Zita Ceretti, Prisca Gaillet, Maria Magdalena Müller, Christel Stadelmann, MM. Thierry Cantarini, Edmond Chevalley, Grégoire Furrer, Patrick Haari, Jacques Lecoultre, Aurelio Mastropaolo, Denis Michel, Pierre-Yves Nussbaum, Jean-Pierre Schmid, Jean-Michel Talon, Rudolf Thomann, Eric Walther.

N'ont pas fait excuser leur absence :

MM. Gérald Perréaz, Enzo Verme.

L'assemblée a été valablement convoquée, conformément à l'article 64 du règlement de notre Conseil. L'ordre du jour respecte également le règlement et si personne ne demande de modification, ce qui ne semble pas être le cas, M. le Président déclare la séance ouverte.

Il remercie l'assemblée de respecter les règles de la bien séance et du respect dans le cadre de nos débats et il implore la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

Conformément à l'article 39 de notre règlement, ce dernier ainsi que le budget 2009 sont à votre disposition.

Comme toutes et tous l'ont constaté, le programme de ce soir est de nouveau conséquent, dès lors M. le Président remercie les orateurs d'être le plus concis possible dans leurs interventions et de les faire en une seule fois afin que chacun puisse s'exprimer s'il en a envie !

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2009

La discussion est ouverte.

Les corrections suivantes sont demandées :

Page 9, dernier paragraphe, modifier la 1^{ère} ligne ainsi : « Le groupe libéral–radical regrette cette situation mais dans la configuration politique actuelle..... » et au même paragraphe, 6^{ème} ligne, «Mme Chevallier, au nom de son groupe, estime que la population montreusienne devrait maintenant pouvoir..... »

Page 15, avant dernier paragraphe, où il est question du PGA, il faut lire : « plan général d'affectation » au lieu de « plan partiel d'affectation ».

Page 21, dernier paragraphe, le modifier ainsi : « M. Buholzer conclut en disant qu'une patinoire à Clarens ne viendrait-elle pas, comme une cerise sur le gâteau, répondre à ces objectifs d'intégration et de qualité de vie ? ».

Page 29, au milieu de la page, remplacer le paragraphe qui débute par : « M. Manzini rappelle que par rapport à la Poste.... » par : « M. Manzini rappelle que dans le rapport de la première commission, la Municipalité affirmait avoir refusé une proposition de la Poste qui se montait à Fr. 160'000.-, préférant garder la maîtrise de ce travail pour en tirer des synergies au niveau des données recueillies ».

Page 6, rajouter à la suite des interventions sur les PV du PGA un passage qui ne figure pas au procès-verbal, soit : « M. le Président précise, en réponse à une question de M. Olivier Blanc, que nous n'approuvons pas le document « Règlement », qui a été remis à titre d'information ».

Page 19, 5^{ème} paragraphe, modifier la 2^{ème} phrase de cette manière : « La commission rappelle que ce rapport d'impact mentionne non seulement les problèmes mais aussi les solutions qui peuvent se présenter », et 3 lignes plus loin, modifier la phrase ainsi : « D'autre part, ces parkings souterrains permettraient de libérer de la place en surface notamment à la rue de l'Eglise Catholique qui n'est pas loin ».

Page 34, 9^{ème} paragraphe, corriger ainsi : « M. Emmanuel Gétaz a envie de dire et de cinq ! »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Tel que modifié, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie votre secrétaire.

2. PRESTATION DE SERMENT DE DEUX CONSEILLERES OU CONSEILLERS, EN REMPLACEMENT DE :

2.1. M. Peter Bon (plr), démissionnaire

2.2. Mme Barbara Lüdemann (plr), démissionnaire

La lettre de démission de M. Peter Bon est jointe au PV de la séance du 2 septembre, M. le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Barbara Lüdemann.

Au cours de sa séance du jour, les membres du Bureau ont proclamé élu Conseillers communaux M. Patrick Grognuz (PLR) en remplacement de M. Peter Bon (PLR) et M. Joseph Filippone (PLR) en remplacement de Mme Barbara Lüdemann (PLR). Ces élections complémentaires se sont déroulées conformément à l'article 66 de la LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques) pour l'élection de M. Filippone et à l'article 67 toujours de la LEDP pour M. Grognuz avec le soutien d'au moins 6 signataires des listes du parti d'origine.

MM. Grognuz et Filippone sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

3. NOMINATION :

M. Peter Bon qui siégeait à la commission de gestion sera remplacé lors de notre prochain conseil.

3.1. d'un membre de la commission de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de M. Bernard Gardiol (rad), démissionnaire.

Au nom du groupe PLR, Mme Karine Chevallier, propose la candidature de M. Charles Meichtry.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Charles Meichtry est élu à mains levées, à l'unanimité, membre de la commission de recours en matière d'impôts communaux.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION DES COMMISSIONS :

4.1. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat Mme Irina Gote « Pour la création de logements subventionnés et de structures sociales sur la parcelle de l'ancienne menuiserie Held »

4.2. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de M. Michel Bongard à *considérer comme un postulat* « Pour l'achat de la parcelle de l'ancienne menuiserie Held située au centre de Montreux en vue d'y créer des logements subventionnés, des logements à loyers modérés et des structures à but social »

4.3. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de Mme Jocelyne Bouquet à *considérer comme un postulat* « Pour regrouper certains services de l'administration communale et créer un pôle socioculturel : achetons la parcelle 142 « ancienne menuiserie Held » ;

Note : Ces 3 propositions seront étudiées par une même commission ad hoc, vu l'unicité de leur matière (date de la 1^{ère} séance de commission : jeudi 29 octobre 2009 à 18 h. 00)

Présidence Socialiste : M. Michel Zulauf

Membres : Mmes Irina Gote, Maja Liew, MM. Mario Di Sessa, Heinz Schoeneich, Lionel Winkler, Christian Mathez, Michel Bongard, Emmanuel Gétaz.

- 4.4. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Michel Zulauf demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un Musée du Jazz et le Musée de l'Audiorama (date de la 1^{ère} séance de commission : mercredi 4 novembre 2009 à 18 h. 00)**

Présidence PLR : M. Patrick Aubort

Membres : Mme Juliane Baumann, MM Olivier Gfeller, Domenico Silleri, Michel Zulauf, Charles Meichtry, Michel Granato, Stéphane Barbey, Jean-Pierre Buholzer.

Mme Irina Gote souhaite intervenir au sujet du point précédent. Elle demande aux commissaires chargés d'étudier la prise en considération ou non des motions et postulats précédents de se réunir à la fin de la séance afin de fixer une autre date, car elle n'est disponible ni pour le 20 ni pour le 29.

- 4.5. chargée d'étudier le préavis à déposer sur le contrat de parc liant la Commune de Montreux à l'Association du Parc naturel régional Gruyère – Pays-d'Enhaut (date pour la séance des commissions des communes de Château d'Oex, Montreux, Ormonts-Dessous, Rossinière, Rougemont, Veytaux et Villeneuve : mercredi 28 octobre 2009 à 19 h. 45 à Montbovon ; date de la séance de la commission communale : mercredi 18 novembre 2009 à 18 h. 00 à Montreux).**

Présidence Socialiste : M. Olivier Gfeller

Membres : Mmes Georgette Morisod, Maja Liew, Claire-Lise Gudet, MM. Anthony Huys, Rolf Gosewinkel, Patrick Aubort, Julien Chevalley, Olivier Blanc.

M. le Municipal Jacques Delaporte demande aux membres de la commission de se réunir en fin de séance afin de recevoir le préavis, puisque entre-temps le préavis a été validé par la Municipalité et d'autre part pour régler des petits problèmes d'organisation.

5. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu le courrier suivant :

- a) La lettre de démission de Mme Lüdemann qui a déjà été lue.
- b) Un courrier de M. Wolfgang Martz dont M. le Président donnera lecture sous le point 8.12. de l'ordre du jour.

- c) Le communiqué de presse de M. Décosterd, président de la conférence des Conseillers communaux de la Riviera concernant le sondage du 24 heures sur la fusion des communes de la Riviera. (annexe 1)
- d) Un courrier du bureau d'avocats Perrot, Favre, Seeger Tappy et Dénériaz concernant la non-participation de M. le conseiller communal Patrick Haari à la séance ordinaire du 7 octobre 2009 à Montreux. (annexe 2)

M. le Président en donne lecture.

- e) Un courrier de M. Jean-Claude Doriot. (annexe 3)

M. le Président en donne lecture.

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Les membres du Conseil ont reçu deux communications et un communiqué de presse :

- **relative aux fichiers informatiques et protections des données entraînant la modification du règlement du Conseil communal en matière de recours**
- **relative à sa demande réitérée au Conseil d'Etat de mettre en œuvre la procédure de révocation du Conseiller municipal Jean-Claude Doriot**
- **un communiqué de presse relatif à la demande réitérée au Conseil d'Etat de la révocation du Conseiller municipal Jean-Claude Doriot**
- **un document concernant le pouvoir de contrôle des Commissions de gestion et des finances**

M. le Syndic Pierre Salvi prend la parole pour dire que la Municipalité tient à communiquer de manière orale ce qui suit, quand bien même des interpellations ont été déposées et à propos desquelles les réponses qui s'imposent seront apportées.

Aujourd'hui à 16h la Municipalité a été reçue par une délégation du Conseil d'Etat. Cette séance avait pour but d'échanger sur la procédure de révocation.

Cette séance a été évidemment provoquée suite à la lettre qui a été adressée au Conseil d'Etat lorsque la Municipalité a été en possession de l'avis de droit du professeur Grisel, lequel a été demandé par la Municipalité suite à la prise en considération par le Conseil communal de Montreux du postulat de M. Rochat.

En même temps, le juge déposait une ordonnance de renvoi qui concluait au fait que M. Doriot et d'autres personnalités de la région devaient être également entendues devant la cour.

Le Conseil d'Etat va donc prendre prochainement position sur la demande qui a été faite en son temps de détermination sur la nécessité de mettre en route une procédure de révocation ou non, cela lui appartient en plein.

Cela a été l'occasion pour la Municipalité d'échanger, de manière très particulière, sur les arrières de cette affaire, notamment en matière de fonctionnement de la Municipalité tel qu'il est vécu aujourd'hui et ceci depuis 18 mois.

Ces aspects là auront été sans doute déterminants face à la décision que doit prendre le Conseil d'Etat et la Municipalité tenait à le dire en ouverture de séance.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSES

Une proposition, une motion, un postulat et sept interpellations ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

La proposition émane de M. Daniel Manzini. Il s'agit de : « Proposition de modification du règlement communal visant à interdire à la Municipalité toute possibilité de financement de campagnes de propagande en relation avec des votations populaires ».

La motion émane de M. Emmanuel Gétaz et s'intitule : « Hôtel de Ville communal dans le futur ex-hôpital de Montreux, sur la parcelle Held, à Clarens ou encore ailleurs : donnons-nous les moyens d'une étude comparative des divers lieux actuellement possibles ».

Le postulat, déposé par M. Emmanuel Gétaz, s'intitule : « Pour la pérennité des activités pour les jeunes de Montreux, du Skate Parc, du CSP et de la salle de concert pour les musiques actuelles du NED, utilisons les infrastructures communales existantes pour une relocalisation temporaire ».

Cette proposition, cette motion et ce postulat seront développés lors de notre prochain Conseil.

Les interpellations seront développées au point 12 de l'ordre du jour.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

En préambule aux rapports des différentes commissions, M. le Président rappelle que le rapport de chaque commission doit parvenir au greffe, à la Grand-Rue 73, au minimum 10 jours avant la séance du Conseil communal, soit le lundi de la semaine précédent le dit Conseil. Il remercie les conseillères et les conseillers d'en prendre bonne note et de respecter ce délai.

Il remercie également le responsable du site internet du Conseil de mettre ces modalités sur le site afin que chacun puisse avoir accès à ces informations.

- 8.1. de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de Mme Irina Gote demandant à la Municipalité de détailler et communiquer sous forme de rapport les mesures qu'elle prend ou entend prendre suite à l'audit de la Cour des comptes (rapp. : Mme Jacqueline Pellet) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention :

« M. le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Je tiens à remercier les membres de la commission d'avoir accepté à l'unanimité la prise en considération de ma motion qui demandait que la Municipalité détaille et communique sous forme de rapport les mesures qu'elle prend ou entend prendre suite à l'audit de la Cour des comptes.

Je suis d'autant plus satisfaite que durant la discussion en commission, la Municipalité s'est engagée à informer le Conseil communal de chaque étape du processus de régulation et de correction des dysfonctionnements.

La Municipalité nous a démontré qu'elle s'est déjà engagée sur le chemin du changement, qu'elle reconnaît ses erreurs et qu'elle souhaite y remédier. A ce titre, je tiens à saluer le dépôt du préavis relatif à la création d'un poste d'adjoint au service des finances, avec la fonction de contrôleur interne et d'organisateur, d'un poste d'adjoint au service du personnel et d'un employé d'administration à 80% à l'Administration générale.

En effet, la sécurisation de la gestion du personnel, la mise en place d'un contrôle de gestion pertinent, l'amélioration des procédures transversales sont autant de mesures qui découleront de ces engagements qui sont aujourd'hui indispensables au bon fonctionnement de notre commune. J'y vois là une première étape dans le long processus d'amélioration du fonctionnement de la commune et un premier élément de réponse aux conclusions de la Cour des comptes.

Je vous invite donc à prendre en considération cette motion. Je vous remercie ».

M. Pierre RoCHAT, pour sa part, a lu avec intérêt le rapport de la commission. Il reste sur la position qu'il avait déjà exprimée lorsqu'il avait été convenu de demander à la Cour des comptes d'intervenir. Il a constaté aussi que le débat qui a eu lieu en commission par rapport à la commission de gestion, ramenait une certaine signification à cette perspective ou à cette problématique, dans le sens où finalement on a un peu tendance à penser qu'il faut que d'autres s'occupent de ce dont on devrait s'occuper dans le cadre du Conseil communal et de la commission de gestion.

Il constate aussi, d'après la déclaration de Mme Gote, que finalement on continue à considérer que la solution c'est d'engager des collaborateurs, des nouvelles ressources.

Pour sa part, il est persuadé qu'il faut travailler avec les ressources actuelles avec perspicacité et que du côté de la Municipalité, elle doit aussi plus trier dans ses ressources et éviter d'amener du personnel supplémentaire pour résoudre les problèmes, car ce n'est pas la solution.

C'est la raison pour laquelle M. Pierre Rochat s'abstiendra sur ce vote.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Jacqueline Pellet donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

Au vote final, c'est à l'unanimité que la commission vous propose, Monsieur le Prédésent, Mesdames, Messieurs, d'accepter de prendre en considération la motion de Mme Irina Gote.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de cette motion avec quelques avis contraires et bien des abstentions.

- 8.2. de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Pierre Rochat demandant l'étude du regroupement des organismes intercommunaux dans une association de communes à buts multiples (rapp. : Lionel Winkler) ;**

Le rapport de la commission n'étant pas parvenu, avec les excuses de M. Lionel Winkler qui n'a pas eu le temps de le faire, ce point est donc reporté au prochain Conseil.

- 8.3. de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Gfeller demandant un rapport de la Municipalité renseignant le Conseil communal sur la possibilité de rendre accessible au public l'ensemble des rives du lac sur le territoire communal (rapp. : M. Bernard Tschopp) ;**

M. Tschopp a fait parvenir le rapport dans les délais, mais M. le Président précise qu'il n'avait pas fait cas que ce rapport n'avait pas été transmis au greffe et il s'en excuse. Toutefois, conformément à l'article 112 alinéa 2, la majorité de l'assemblée a eu connaissance de ce rapport au moins 3 jours à l'avance, de ce fait il ne sera pas lu en plénum, à moins que quelqu'un ne le demande expressément, ce qui ne semble pas être le cas.

La discussion est donc ouverte.

M. Stéphane Barbey tient à apporter une précision qui ne figure malheureusement pas dans le rapport. C'est que le système légal est tout à fait complet dans le sens qu'il y a des éléments dans la Constitution, des éléments dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et qu'il y a des règles d'application cantonales.

Parmi ces règles d'application cantonales il y a un plan directeur des rives et la commune a elle-même conçu un plan directeur communal dans lequel se trouve ce cheminement.

Donc il est transmis simplement à la Municipalité une demande par laquelle la Municipalité à l'obligation, parce qu'il existe une loi qui le dit, de faire procéder à une étude pour réaliser ce cheminement.

Par conséquent, la question de savoir s'il doit y avoir un cheminement ou pas, s'il est légal ou pas, en fait c'est un faux débat.

M. Posternak donne lecture de son intervention, en réponse à M. Stéphane Barbey :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les propos de M. Barbey quant à une volonté communale d'établir un chemin riverain sur le secteur "La Maladaire – Le Basset" sont inexacts. Je rappelle que notre Conseil a voté récemment un PGA, dont un article du règlement est intitulé "Espace riverain".

M. Barbey n'ignore pas qu'un commissaire avait proposé en commission un complément à cet article, demandant la mise en place pour le public de l'accès du bord du lac et des cours d'eau importants sur tout le territoire communal. La commission avait refusé ce complément par 7 voix contre 1 et 3 abstentions, et ce même article, sans modification, a été accepté par la suite en plénum par 64 voix contre 1. A ce jour, il n'y a donc pas de volonté communale exprimée de créer un chemin riverain sur ce secteur.

Je vous remercie de votre attention ».

M. Olivier Gfeller n'avait pas l'intention de prendre la parole à ce moment-là parce qu'il lui semble que la polémique commence déjà, alors que son postulat est destiné à essayer de clarifier les choses afin que cela puisse en être débattu dans des conditions saines.

Il tient à remercier le Président rapporteur pour la qualité de son rapport, cela n'a pas été facile car il a fallu siéger longuement, ainsi que se promener le long des rives, et il remercie M. Michel Posternak d'avoir permis aux commissaires de cheminer à cet endroit qui pour le moment est privé.

C'est un lieu magnifique et M. Gfeller comprend que les propriétaires se défendent, mais il faut aussi comprendre, vu la qualité de ce lieu, que l'on peut se poser la question de savoir s'il faut libérer cette rive.

Même si tous connaissent la conviction de M. Gfeller d'aller dans le sens d'une rive publique à cet endroit. Il propose donc de reprendre cette discussion polémique avec les éléments qui figureront, il l'espère, dans le rapport que présentera la Municipalité si le postulat est accepté. Et aussi reprendre ces discussions après la décision de La Tour-de-Peilz, qui a une beaucoup plus grande part de ses rives qui sont privées. C'est aussi ce changement de donne qui sera important pour reprendre toute cette discussion.

En attendant, M. Gfeller invite à accepter son postulat qui sera, il l'espère, au moment où les débats auront lieu, une aide à la décision.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Bernard Tschopp, Président rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

Au vote, c'est à l'unanimité des personnes présentes (M. J.D. RoCHAT ayant dû nous quitter prématurément) c'est-à-dire par 9 voix que la prise en considération du postulat de M. Olivier Gfeller, demandant un rapport de la Municipalité renseignant le Conseil communal sur la possibilité de rendre accessible au public l'ensemble des rives du lac sur le territoire communal, est accepté.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de ce postulat avec quelques avis contraires et abstentions.

8.4. sur la participation de la Commune de Montreux à l'augmentation du capital-actions de VMCV SA (14/2009) (rapp. : M. Jean-Marc Forclaz) ;

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

M. le Président ouvre d'abord la discussion générale, puis la discussion sur l'amendement proposé par la commission. Ensuite seront votés l'amendement et les conclusions.

La discussion générale est ouverte.

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le dépôt de ce préavis a été à l'origine d'un certain malaise, malaise qu'exprime l'amendement de la commission.

Pour ma part, j'ai aussi ressenti un certain malaise, mais celui-ci s'est dissipé au cours des travaux de la commission.

En effet, si la situation de la caisse de pensions des VMCV était mauvaise, résultat de la gestion passée de l'ASCOOP, on avait mis en place un plan d'assainissement qui devait permettre de redresser la situation et qui ne prévoyait pas de prestations particulières des VMCV, mis à part des contributions d'assainissement, qui se répercutaient sur les montants facturés aux pouvoirs publics.

Certes, à la date de la reprise, le taux de couverture avait baissé par rapport au début de l'année, mais on pouvait penser que l'on pourrait rétablir la situation au moyen de contributions d'assainissement.

C'est par la suite que la situation boursière s'est dégradée et que l'ASCOOP a imposé des mesures drastiques et inhabituelles.

On ne peut reprocher a priori aux personnes qui ont négocié l'accord avec la Société électrique Vevey-Montreux de n'avoir pas anticipé la crise boursière qui allait suivre.

Cela dit, comme il faut éviter que des doutes persistent et que tous les commissaires n'ont pas la même vision des choses que moi, je soutiendrais quand même l'amendement de la commission.

Je vous remercie de votre attention ».

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La cuisine des VMCV. Dans un grand saladier mélangez amateurisme, double casquette et défaut de transparence. Ajoutez-y de vieilles histoires de malversations, mettez au four et laissez reposer une année. Saupoudrez le tout d'un peu de crise financière et vous obtiendrez une affaire des VCMV bien corsée. La recette peu sembler dure mais elle s'explique.

Manque de transparence, car le préavis relatif à la transaction VCMC ne mentionnait même pas le problème de la caisse de pensions alors que, par exemple, M. Feissli était au courant.

Double casquette, car le rôle et les fonctions de M. Cardis sont toujours loin d'être clairs.

Amateurisme, parce que personne ne s'est véritablement intéressé à la caisse de pensions malgré que l'attention ait été attirée sur cet objet.

Bref, voilà une belle recette. Néanmoins, je tiens à attirer l'attention du Conseil et du public sur les risques liés à l'adoption de ce préavis. En effet, rien ne nous permet d'être certains qu'il n'y aura pas d'autres demandes de rallonges. On notera aussi que le rendement espéré dans le cadre du plan d'assainissement nous paraît tout de même quelque peu optimiste.

Lors du dépôt du préavis j'avais souhaité voir tomber des têtes. Force est de constater maintenant que premièrement des têtes sont déjà tombées et deuxièmement que les responsabilités sont difficiles à établir, tant les éléments sont entremêlés.

Enfin, je me permets de rappeler les propos de mon collègue Gétaz lors du vote sur le préavis en juin 2008. M. Gétaz espérait que la caisse de pensions ne serait pas le « Subprime » de cette transaction. L'espoir fait vivre !

Malgré tout, dans une optique de responsabilité, Montreux Libre vous propose d'adopter ce préavis tel qu'amendé».

Mme Karine Chevallier s'exprime ce soir à titre de commissaire ayant participé aux travaux de la commission.

Contrairement à M. Olivier Blanc, qui effectivement a mesuré le malaise qui régnait dans la commission, le malaise de Mme Chevallier perdure, d'autant plus qu'en suivant les débats à travers la presse régionale, on constate que ce malaise ne se situe pas seulement à Montreux mais dans l'ensemble des communes de la Riviera.

La commission a siégé 4 ou 5 fois et personnellement Mme Chevallier n'a pas pu faire tomber toutes les barrières qui lui posaient un problème par rapport à l'ensemble de la situation. C'est pour cela qu'elle recommande ce soir de soutenir l'amendement qui est proposé par la commission.

En outre, depuis la fin des travaux de la dite commission, les plénums de La Tour-de-Peilz et de Blonay ont voté des amendements visant à étudier la possibilité de sortir de la caisse de pensions. Si, pour des raisons qui lui incombent, la commission a décidé de ne pas présenter cet amendement, Mme Chevallier espère néanmoins que la Municipalité saura communiquer, en temps voulu, les conclusions des avis de droit qui sortiront de ces amendements.

Mme Chevallier pense comme M. Staeger, que l'on n'est pas à l'abri, que d'ici un ou deux ans, revienne un préavis du même style. Elle espère qu'à ce moment-là des explications un peu plus fournies et claires seront données.

Malgré tout ceci, elle invite à voter favorablement ce préavis ne serait-ce qu'en regard des employés travaillant aux VMCV.

M. Daniel Manzini tient tout d'abord à remercier M. Jean-Marc Forclaz pour tout le travail gigantesque effectué en tant que Président de cette commission. Il y avait un domaine technique et une grande complexité abordés dans ce préavis qui méritait un rapport succinct mais une bonne synthèse et M. Forclaz a réussi à faire ce travail très difficile et encore une fois il l'en remercie.

Il y a eu 4 séances. L'objectif était, s'il y avait d'autres pistes à cette recapitalisation, que la commission essaye de toutes les étudier. Néanmoins, on est mis devant le fait accompli. Aujourd'hui la facture de l'ASCOOP il va falloir la payer comme certains des commissaires l'ont évoqué ici. Il reste cependant une certaine frustration par rapport aux commissaires qui avaient vécu la première commission de la transaction. Il y a des choses qui ont été dites tant par M. Cardis que par d'autres, comme par exemple que l'ASCOOP est une caisse publique, alors qu'il est écrit, noir sur blanc, que c'est une caisse privée. M. Cardis disait aussi que son objectif de couverture à 100% était de 40 ans, alors que maintenant on voit bien qu'elle n'est plus que de 12 ans.

Il y a là effectivement des faits avérés qui sont des mensonges. M. Cardis a présenté ses excuses par rapport à ces erreurs, ce dont on peut l'en remercier. Néanmoins, M. Manzini invite quand même l'ensemble des conseillers à voter les amendements, simplement pour permettre d'avoir une transparence, et afin de définir si cette transaction a été faite en bonne et due forme.

M. Manzini pense que d'ici quelques années, la personne qui mènera à bien ce travail sera aidée par les explications des commissaires qui ont participé autant à la première séance qu'à la deuxième et que ces commissaires devraient pouvoir également signaler leur vécu et leur historique.

Au niveau du plan d'assainissement, M. Manzini rejoint un des commissaires qui disait que le plan d'assainissement était certainement trop ambitieux. Si on regarde sur l'année 2007, le rendement des marchés financiers pour l'ASCOOP n'était que de 3,41% alors que les marchés boursiers étaient tous à la hausse et qu'en définitive ils n'arrivaient qu'à 3,41% alors que leur objectif était de 5%.

Donc aujourd'hui on avale la première couleuvre. M. Manzini, comme les autres commissaires, espère ne pas être obligé d'en avaler une deuxième ou une troisième, parce qu'il s'agit des 3 premiers millions, mais on peut imaginer devoir aller jusqu'à 12'000'000.-.

Et un dernier élément par rapport à Villeneuve. Il est clair que Villeneuve, qui se trouve sur la ligne principale des VMCV, ne pouvait pas faire partie de la première transaction puisqu'elle n'était pas propriétaire des actions SEVM. Néanmoins, une fois que les VMCV ont été repris par les autres communes, on aurait pu imaginer, de la part du comité de direction des VMCV ou des Municipalités, d'aller demander à Villeneuve de faire partie du groupe et propriétaire de VMCV. Il a été répondu : « Au début on a laissé passer les choses et une fois que la caisse de pensions était tellement misérable, on osait plus demander à Villeneuve de participer à la recapitalisation ». On a donc été mis devant le fait accompli.

M. Manzini invite donc à accepter les amendements et le préavis.

M. Bernard Gret revient sur le discours de M. Alexandre Staeger qui a fait tout un tableau de cette affaire et parlé de malversations. Venant d'un juriste cela pèse tout son poids et s'il a des informations particulières à donner au sujet de ces malversations, M. Gret souhaite que M. Staeger les développe, c'est le dernier moment.

M. Salvatore Giannone donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans ce préavis, on nous demande quoi ?

De payer 3 millions, respectivement Fr. 984'000.- pour la commune de Montreux, pour augmenter le capital actions des VMCV SA.

Si nous refusons, ils déclenchent la procédure de faillite via leur organe de révision. Vous parlez d'un choix !

Mais au fait, pourquoi ont-ils besoin de ces trois millions ? Pour assurer le financement de l'ASCOOP, caisse de pensions privée. Il s'agit d'un engagement ferme de l'employeur VMCV SA, société de droit privé. Et de combien cet engagement ferme à fin 2008 ? De plus de 12 millions.

On trouve, dans le PV concernant la caisse de pensions VMCV auprès de l'ASCOOP du 20 mai 2008 et signé M. Cardis, les propos suivants : « Il n'y a aujourd'hui pas d'obligation légale de l'employeur à faire des contributions complémentaires à la caisse de pensions ». C'est donc au total un montant d'environ 3 millions qui est disponible et qui couvre le découvert des actifs et des nouveaux rentiers.

Partant de ce PV, nous estimons que la confiance est rompue avec les VMCV SA. C'est pourquoi l'UDC votera NON.

M. Olivier Mark est naturellement aussi déçu et choqué de constater qu'il va falloir recapitaliser les VMCV un an après la reprise. Il comprend ceux qui se sont exprimés ce soir, notamment M. Manzini qui explique de manière claire et limpide sa déception.

Mais M. Mark a de la peine à accepter les paroles de M. Staeger, de la manière qu'il les a énoncées. Il estime que M. Staeger aujourd'hui a été trop loin. Parler d'amateurisme, de faire tomber des têtes, de vendu, de manque de transparence et de malversations.

Dans la période que l'on traverse actuellement à Montreux, avec les difficultés de crédibilité qu'éprouvent les autorités face et par rapport à toutes les affaires vécues l'an passé, M. Mark trouve que c'est irresponsable. Il faut réellement changer un peu de ton parce que les ingrédients qui ont été donnés rappellent plutôt la recette du populisme.

M. Alexandre Staeger, pour répondre à M. Bernard Gret, précise qu'en ce qui concerne cette vieille affaire de malversations il se fonde sur un rapport du Conseil fédéral, au sujet de la caisse de pensions de l'ASCOOP, en réponse à certaines interventions parlementaires.

Il s'agit d'un rapport dont il a été parlé en commission et c'est un rapport qui fait état justement des malversations auxquelles M. Staeger se réfère, malversations pour lesquelles des dirigeants de l'ASCOOP, à l'époque, ont été poursuivis, et l'un d'eux a été, d'après le rapport et s'il se souvient bien, condamné.

Malversations qui ont été d'ailleurs confirmées par M. Reuse lors de la première séance de commission avec tous les commissaires de La Tour-de-Peilz et de Vevey et à cette occasion, si ses souvenirs sont exactes, M. Reuse avait dit que les administrateurs de l'ASCOOP, ceux qui ont été inquiétés ensuite par la justice, ont investi dans leurs propres actions. Ce qui évidemment pose problème.

Par rapport à M. Mark qui reprochait à M. Staeger d'être irresponsable parce qu'il discréditait les autorités politiques en parlant d'amateurisme, de l'avis de M. Staeger ce qui décrédibilise les autorités politiques ce n'est pas de mettre en lumière les dysfonctionnements, c'est de vouloir les cacher ou les camoufler, c'est cela le véritable problème.

M. Jean-Marc Forclaz désire apporter une précision aux propos de M. Staeger qui fait état de malversations dans le cadre de l'ASCOOP et lui demande de préciser à quelle période se réfèrent ces malversations. Parce que ce qui a été dit peut laisser entendre que cela s'est produit l'an passé ou l'année d'avant. A sons sens les problèmes rencontrés par l'ASCOOP doivent dater, il n'a pas vérifié le chiffre, entre huit et dix ans.

Mme Karine Chevallier déclare qu'à l'époque le dépôt du préavis l'a fâchée, mais il y a un moment donné où il faut respecter une certaine honnêteté intellectuelle.

M. Staeger parle d'un rapport que Mme Chevallier connaît aussi, et si véritablement M. Staeger était d'une honnêteté parfaite et qu'il n'utilisait pas les moyens qu'il reproche peut-être à d'autres d'utiliser, il dirait que les membres de l'ASCOOP qui ont été condamnés, ont soit démissionné, soit que la Direction de l'ASCOOP a changé. Ceci est la première chose.

La deuxième chose, c'est qu'au moment où M. Staeger réalise que son effet de manche populiste n'a pas été transformé en essai, Mme Chevallier pense qu'il vaut mieux s'arrêter là.

M. Alexandre Staeger déclare que quand on lui pose une question il y répond. En l'occurrence cela remonte à la fin des années nonante, raison pour laquelle il faisait référence à de vieilles malversations.

La discussion générale est close.

M. le Président donne lecture de l'amendement déposé par la commission, il s'agit de rajouter un nouveau point 5 :

de mandater la Municipalité de Montreux dans le but d'obtenir un avis de droit sur :

- a) la manière dont la procédure de « due diligence » s'est déroulée
- b) la manière dont le devoir d'information des nouveaux actionnaires a été respectée
- c) les conséquences qu'un éventuel manquement a pu avoir sur la transaction (sous-couverture importante de la caisse de pension)
- d) les éventuelles responsabilités
- e) de présenter l'avis de droit au Conseil Communal une fois celui-ci obtenu.

La discussion est ouverte sur cet amendement

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement avec quelques abstentions.

M. le Président déclare que la parole ayant été largement utilisée, la Municipalité ne souhaitant pas s'exprimer, il passe la parole à M. Forclaz pour la lecture des conclusions de ce rapport.

Au vote, cet amendement a été accepté par 9 oui et 2 abstentions et c'est sur le même score que la commission vous propose Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'accepter le préavis relatif à la participation de la Commune de Montreux à l'augmentation du capital de VMCV SA tel qu'amendé et de voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis N° 14/2009 de la Municipalité du 5 juin 2009 relatif à la participation de la Commune de Montreux à l'augmentation du capital de VMCV SA,

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à souscrire 9849 actions nouvelles de FR. 100.- de VMCV SA lors de l'augmentation de son capital-actions ;
2. de lui accorder à cet effet un crédit de Fr 984'900.- ;
3. de couvrir ce montant par la provision « Transports publics » ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire ;
5. de mandater la Municipalité de Montreux dans le but d'obtenir un avis de droit sur :
 - a) la manière dont la procédure de « due diligence » s'est déroulée
 - b) la manière dont le devoir d'information des nouveaux actionnaires a été respectée
 - c) les conséquences qu'un éventuel manquement a pu avoir sur la transaction (sous-couverture importante de la caisse de pension)
 - d) les éventuelles responsabilités
 - e) de présenter l'avis de droit au Conseil Communal une fois celui-ci obtenu.

Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions de ce rapport-préavis tel qu'amendé avec quelques avis contraires et abstentions.

- 8.5. sur le règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics et la réponse à la motion de M. Caleb Walther « Inciter les habitants de Montreux à acheter des abonnements de transports publics grâce à une aide financière communale » (16/2009) (rapp. : M. Patrick Haari) ;**

N'ayant pas reçu de nouveau rapport ou rapport complémentaire cet objet est reporté à la séance de novembre. M. le Président rappelle à la commission qu'elle s'organise par elle-même et ose espérer que ce rapport pourra être voté lors de la séance de novembre. Il précise quand même que si le rapport complété de la commission avait été reçu, ce point aurait été traité ce soir malgré le courrier de l'avocat de M. Haari.

- 8.6. sur la réponse à la motion (ancienne) de M. Pierre RoCHAT « Proposer la naturalisation à tous les étrangers établis depuis longtemps à Montreux » (17/2009) (rapp. : M. Christophe Privet) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Pierre Rochat a pour sa part une vision sur ces questions d'intégration qui est de faciliter bien plus la naturalisation que de trouver des systèmes de citoyenneté à géométrie variable. Il préfère que l'on facilite et que l'on favorise la naturalisation.

Il aurait aimé plus de « déterminisme » par rapport à la proposition qu'il faisait. Il souhaitait que la Municipalité vienne avec une proposition de courrier, d'appel et de procédure plus systématiques à l'endroit des personnes susceptibles d'être naturalisées.

Ce n'est pas ce qui a été choisi, mais c'est tout de même un très bon pas dans la bonne direction. Il invite à accepter ce rapport et remercie la commission et la Municipalité d'avoir été dans ce sens.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Le groupe socialiste accepte à une très large majorité l'excellente réponse municipale à la motion Rochat qui demandait à ce que l'on propose la naturalisation à tous les étrangers établis depuis longtemps à Montreux.

M. Rochat, les socialistes se réjouissent beaucoup de pouvoir compter un allié de plus sur ce terrain. Toutefois, je dois vous avouer que pour le libéral que vous êtes, votre démarche nous a un petit peu surpris.

En effet, nous trouvons assez paradoxal de la part d'un libéral de demander la mise en place d'une procédure permettant de s'adresser de manière individuelle à tous les étrangers établis depuis longue date sur le territoire communal, en leur remettant, de manière spontanée, l'ensemble des documents nécessaires à l'obtention du passeport suisse. Il me semble que votre démarche va dans le sens d'une intervention active de la commune vers l'individu. Allez, je prends le raccourci, d'une intervention de l'Etat vers l'individu, bref d'une étatisation de cette procédure.

D'autre part, par cette procédure que vous demandiez et que je qualifierais de surinformation, la personne qui remplit les conditions nécessaires en vue de l'obtention de la nationalité suisse se sentira peut-être influencée. La personne se dira : « Oui, je sais que je remplis les conditions mais puisque la commune m'envoie personnellement cette information maintenant, « je traduis cela pour certains ressortissants », l'Etat souhaite que je me naturalise ».

Ainsi, dans ce cas de figure, la personne ne décide plus librement du moment du dépôt de sa demande et cette dernière ne sera plus l'expression d'une volonté personnelle.

Or, l'Etat ne peut pas avoir le rôle d'entrepreneur qui essaie d'avoir de nouveaux clients à la naturalisation.

Pour moi, et je ne suis pas la seule à le penser, une demande de naturalisation émane d'une volonté personnelle, et elle est déposée non pas au délai imparti par la loi mais au moment que l'individu choisit en adéquation avec son ressenti et son vécu.

Ainsi, les différentes propositions que fait la Municipalité afin d'utiliser tous les canaux d'information pour faire connaître les conditions et la procédure pour la naturalisation nous semblent excellentes.

Nous vous recommandons par conséquent d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion Rochat.

Je vous remercie ».

M. Salvatore Giannone revient sur le rapport de M. Christophe Privet et sur les deux annotations qu'il a faites à la fin de son rapport. Il ne sait pas si cela a été discuté en commission, mais M. Giannone pense que l'on peut s'abstenir de faire ce genre de remarques lors d'un rapport.

M. Stéphane Barbey déclare : « Et les suisses ! ». La base du système c'est la commune. On peut être suisse et originaire d'une commune avec laquelle on n'a plus aucun lien. Il aimerait attirer l'attention de la Municipalité parce qu'il a en tête plusieurs cas qui se sont produits, à savoir des suisses originaires de communes avec lesquelles ils n'ont plus de lien et qui souhaitaient devenir montreusiens. Leur demande a été rejetée, non pas parce qu'ils ne payaient pas leurs impôts, mais simplement parce qu'ils étaient au bénéfice d'un plan fiscal.

M. Barbey estime que ce rejet pour des raisons de ce genre lui semble tout à fait à côté et il souhaite que la Municipalité change sa politique par rapport aux suisses qui veulent devenir bourgeois montreusien et qui paient leurs impôts même en retard.

M. Michel Zulauf croit qu'un rédacteur de rapport a le droit d'accompagner son rapport d'une citation, il ne s'agit pas de remarques personnelles mais de citations. La Municipalité pourrait également agir de même lorsqu'elle dépose un rapport devant le Conseil. Donc ceci doit être noté.

Enfin, si M. Zulauf peut comprendre que M. Rochat regrette le manque de détermination de la Municipalité sur cet objet, il ne voit pas très bien le manque de « déterminisme » qu'il pourrait lui faire.

M. Pierre Rochat se réjouit de sentir le soutien des forces socialistes de ce Conseil. Cela dit, ce qui le comble aussi, c'est de voir la lecture de Mme Irina Gote, qui laisse à penser ou à imaginer que tous les futurs naturalisés sont des libéraux en puissance, de la manière dont ils raisonnent et il s'en réjouit aussi beaucoup !

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christophe Privet, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

Ainsi c'est par 8 oui et 3 abstentions que la commission approuve la réponse de la Municipalité et vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport N° 17/2009 de la municipalité du 29 mai 2009 en réponse à la motion (ancienne) de M. Pierre Rochat « Proposer la naturalisation à tous les étrangers établis depuis longtemps à Montreux »

Ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. De prendre acte dudit rapport
2. De considérer qu'il a été répondu à la motion (ancienne) de M. Pierre Rochat «Proposer la naturalisation à tous les étrangers établis depuis longtemps à Montreux ».

Le Conseil communal de Montreux accepte la réponse de la Municipalité avec quelques avis contraires et deux abstentions.

- 8.7. sur la réponse à la motion (ancienne) de Mme Dominique Blazy Rime demandant à ce que soient utilisées les opportunités fédérales et cantonales de création d'emploi pour la population relevant de l'assurance chômage et du RMR (No 18/2009) (rapp. : Mme Irina Gote) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme Irina Gote, Présidente de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

Après les différents avis exprimés et surtout après la démonstration par Monsieur le Municipal que la commune entreprend différentes démarches, pour l'insertion et la réinsertion professionnelle des personnes relevant de l'assurance chômage, la commission est passée au vote et c'est par 7 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions qu'elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport no 18/2009 de la Municipalité du 29 mai 2009 au Conseil communal en réponse à la motion (ancienne) de Mme Dominique Blazy Rime demandant à ce que soient utilisées les opportunités fédérales et cantonales de création d'emploi pour la population relevant de l'assurance chômage et du RMR,

Ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

de prendre acte du présent rapport répondant à la motion (ancienne) de Mme Dominique Blazy Rime demandant à ce que soient utilisées les opportunités fédérales et cantonales de création d'emploi pour la population relevant de l'assurance chômage et du RMR.

Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions de ce rapport avec quelques avis contraires.

8.8. sur l'acquisition de prestations de service de La Poste en vue de l'établissement et de l'attribution des EWID au sens de la LHR et un crédit d'investissement de CHF 175'000.00 (20/2009) (rapp. : M. Jean-Michel Talon) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Jean-Michel Talon étant excusé, c'est M. Anthony Huys qui le remplace.

La discussion est ouverte.

M. Daniel Manzini avait déjà expliqué son désarroi par rapport au premier dépôt de préavis sur l'engagement d'une personne, sur deux années, pour faire ce travail et ensuite la demande faite à la poste. Il imaginait que dans la deuxième commission il y allait avoir enfin un peu de sens donné à cette obligation d'identification. Malheureusement, M. Manzini n'a toujours pas trouvé de sens à cette identification.

Lorsqu'il prend le rapport du préavis et qu'il lit au quatrième paragraphe : « L'intervention suivante d'un des commissaires concerne le coût de cette opération pour les locataires, respectivement les propriétaires. Monsieur le Syndic répond que cet aspect n'a pas encore été formellement discuté ». M. Manzini aurait justement voulu que la commission en discute. C'est quand même 15'000 logements à Fr 30.- ou Fr 50.- la plaquette, ce qui fait presque un demi million. Il se retrouve donc devant une question qui n'a pas de réponse.

Il n'a donc pas vraiment trouvé de sens à cette obligation d'identification mais il a une petite idée, c'est que c'est peut-être La Poste qui va en tirer tous les bénéfices. A la fois parce qu'elle va être la prestataire de service et ensuite qu'elle va pouvoir elle-même utiliser ces données pour simplifier sa distribution de courrier postal.

M. Manzini ne fait pas l'unanimité dans le parti socialiste, mais pour sa part il refusera. C'est son côté rebelle, si on doit être le dernier village « gaulois » à refuser ces petites plaquettes d'identification, tant pis. Il votera contre ce montant pour La Poste.

M. Stéphane Barbey est aussi contre l'allocation de ce montant. La première raison c'est que l'on abuse d'une qualité, celle des facteurs. Un facteur est là pour apporter le courrier et là, dans le même uniforme, il sera doté d'une tâche tout à fait différente d'intervenir auprès des gens comme le représentant de l'Administration fédérale et peut-être aussi cantonale ou communale.

Il est abusif de mélanger les genres et M. Barbey trouve cela tout à fait douteux. D'ailleurs l'ensemble est douteux. Pour donner un exemple, la loi fédérale qui est à la base de tout le système, la loi sur les registres, prévoit un principe dit de la « plausabilité ». Cela consiste à dire que l'on va prendre des fichiers, on va les traiter et si le résultat du traitement ne correspond pas à la personne ou à sa situation, il faudra que cette personne se justifie. Donc c'est le début de l'informatique, des statistiques qui disent ce que la personne est, ce qu'elle doit être, etc... M. Barbey conteste ces procédés.

Le deuxième élément c'est que les immeubles sont déjà marqués par rapport à des problématiques qui le demandent, telle que l'assurance incendie. Pour M. Barbey il est douteux de permettre à un système informatique de faire le lien entre un logement, un immeuble et une personne. En plus, c'est extravagant, car beaucoup de gens ont plusieurs lieux de vie et ce signalement sera tout à fait erroné et le résultat sera des statistiques fausses. C'est un mauvais système, qui est liberticide et dangereux.

C'est pourquoi M. Barbey invite à refuser ce crédit pour montrer que certains représentants des citoyens ne sont pas fous et ne se laisseront pas faire par l'ingérence toujours plus grande d'un Etat qui se prend de plus en plus pour « Big Brother ».

M. Jean-Marc Forclaz partage en grande partie l'opinion de ses deux préopinants, donc il se joint à la bagarre des « gaulois » avec M. Manzini.

M. le Syndic Pierre Salvi désire intervenir à ce stade. Pour ceux qui sont automobilistes ou qui ont un engin à deux roues avec un moteur, leur numéro de plaque est connu et permet de les identifier sans difficulté. Les numéros qui sont apposés sur les domiciles ne semblent pas faire obstacle ce soir. Les numéros de téléphone qui permettent de savoir qui est derrière lorsque l'on fait une petite recherche assez simple et lorsque l'on a en plus un téléphone qui permet de se déplacer et de communiquer, cela permet de localiser les personnes, jusque-là personne n'a dit que c'était un véritable scandale et attentatoire.

Les numéros des ordinateurs sont évidemment excessivement précieux, notamment lorsque l'on se trouve en face d'enquêtes à caractère pénal. Le numéro AVS a changé. Tout le monde en a un nouveau, et il se trouve qu'il est déjà connu même s'il n'a pas encore été communiqué à l'administration, puisque celui-ci a été transmis. Les cartes de crédit permettent d'être pisté, ainsi que les cartes de fidélité de certaines grosses sociétés de commerce. Bref, la vie est une succession de numéros qui accompagnent tout un chacun et cela va en être un de plus.

Il est vrai que le parlement, qui avait décidé de cette loi, l'avait fait alors que M. le Syndic était lui-même parlementaire. Pour mettre tout le monde à l'aise, au nom de la transparence, il se souvient avoir dit à son collègue, qui était le Maire de Granges et qui partageait son avis : « Ceci est un grand machin, on ne sait pas à quoi cela sert, mais ce qui est certain c'est que cela va être très compliqué ». Donc le parlement a décidé.

On a décidé de respecter les lois et règlements et de dénoncer quiconque commettait une effraction à ceux-ci, par voie de conséquence on va s'exécuter.

La seule liberté que l'on a c'est le « comment ? ». Alors on a choisi effectivement la prestation de la poste, simplement parce qu'elle a le mérite de décharger l'administration, car si on devait engager des auxiliaires on devrait ensuite faire les saisies, et M. le Syndic laisse imaginer le travail que cela représente.

Puisque c'est incontournable, il faut le faire. Cela a le mérite de la simplicité. Quant au reste on peut comprendre que l'un ou l'autre s'y oppose, mais il serait hautement souhaitable que la majorité accepte, malgré quelques réticences, et que ce projet puisse se concrétiser.

La parole n'étant plus demandée, M. Anthony Huys, en remplacement de M. Jean-Michel Talon, Président rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

À l'issue de la séance la commission est passée au vote, et c'est par 6 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions que cette dernière invite le Conseil communal à prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis n° 20/2009 du 31 juillet 2009, sur l'acquisition de prestations de La Poste pour les communes et cantons suisses en vue de l'établissement et de l'attribution des EWID au sens de la LHR et un crédit d'investissement de 175'000.00,

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter la proposition de La Poste pour un contrat de prestations de service en vue de l'attribution et à la corrélation des EWID avec le registre des Habitants RdH communal ;
2. d'accorder pour ce faire un crédit d'investissement de CHF 175'000.00 ;
3. de couvrir cette dépense par la trésorerie courante ;
4. d'imputer et amortir cette dépense au compte 110.3185 « Honoraires » en 2009 ;
5. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux refuse les conclusions de ce rapport par 35 NON, 27 OUI et 15 abstentions.

M. Le Syndic Pierre Salvi prend acte du refus du Conseil. Il tient à insister sur les propos qu'il a tenus tout à l'heure. On est en face, non pas d'un exercice facultatif, mais d'un exercice obligatoire. Par voie de conséquence la Municipalité va chercher l'information auprès des autorités supérieures pour savoir ce qui doit être fait, ce qu'il peut être fait et quelle est la liberté de manœuvre.

Il ne faudra pas que le Conseil soit surpris, si par obligation, il faut revenir avec un préavis sur cette question. M. le Syndic ne pense pas que Montreux sera la seule Commune de Suisse qui ne répondra pas aux obligations légales qu'édicte la Confédération.

8.9. relatif à la politique des sports et à la création d'un poste de délégué(e) au sport (21/2009) (rapp. : M. Olivier Blanc) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Olivier Blanc, Rapporteur, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 21/2009 de la Municipalité du 21 août 2009 relatif à la politique des sports et à la création d'un poste de délégué(e) au sport,

Oùï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de créer un poste de délégué(e) au sport ;
2. de porter au budget 2010 et suivants les montants nécessaires à cet effet.

Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions de ce rapport avec quelques avis contraires et une abstention.

8.10. relatif à la création d'un poste de délégué à l'énergie (22/2009) (rapp. : M. Franco Meichtry) ;

Comme précédemment ce rapport a été transmis par courriel et il ne sera pas lu, à moins que quelqu'un ne le demande expressément, ce qui ne semble pas être le cas.

M. François Meichtry signale qu'il y a une petite coquille en page 2, il faut lire : « *Quantité totale de CO2 : 1'920 tonnes* ».

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers,

On ne va pas jeter la pierre à notre collègue Franco Meichtry, au sujet de la qualité de son rapport, quand on sait qu'il présidait pour la première fois une commission de notre Conseil, et quand on voit la longueur et l'âpreté des débats que nous avons tenus durant plus de deux heures.

Il faut aller à l'essentiel, au delà de nos rivalités personnelles et partisans, et souligner la nécessité qu'il y a de se doter enfin dans notre Commune d'un délégué à l'énergie, comme c'est le cas à Vevey, à Aigle, à Morges, à Nyon, à Crissier, à Sainte-Croix, sans parler de communes de plus grande population.

Au sein de notre commission, personne n'a contesté la qualité du préavis municipal, les informations qui y sont contenues et la pertinence des arguments qui vont dans le sens de la proposition de la Municipalité.

Car il y a lieu de tenir et de poursuivre les initiatives qui ont été prises dans le cadre du Service des Domaines et Bâtiments depuis 20 ans; un programme de suivi énergétique de tout le patrimoine immobilier communal, qui n'a cessé de s'étendre au fil des années, des actions d'économies d'énergie qui ont des incidences financières directes et mesurables, la conséquence sur l'environnement des mesures qui ont été prises. Tout cela au prix d'une surcharge de travail pour les deux personnes qui constituent la cellule énergétique d'une commune de presque 25'000 habitants.

Et en lisant avec attention le préavis qui nous est soumis, on voit bien dans quelles directions il faut aller pour maintenir les prestations publiques découlant de la législation en vigueur, pour répondre aux demandes du secteur privé qui désire bénéficier des mesures d'encouragement en matière d'économie d'énergie, pour mettre en place le programme « Cité de l'Énergie » et pour développer le secteur de la communication avec les autres collectivités publiques, avec les promoteurs des énergies renouvelables, avec les instituts de recherche et les milieux de la formation. Car nous sommes loin d'être au bout de la prise de conscience nécessaire d'agir en faveur de la protection de l'environnement.

Ce qu'il y a de gratifiant dans la période que nous vivons, c'est que cette prise de conscience est de plus en plus partagée par l'opinion publique, grâce à l'information des médias, des scientifiques, des laboratoires de recherche, mais aussi partagée par les partis politiques, comme on l'a constaté lors des dernières élections fédérales. Tous les partis inscrivent les mesures en faveur de l'environnement comme une priorité de l'action des pouvoirs publics, pas seulement dans notre belle Suisse mais dans le monde entier.

Une telle politique a un prix, nous en sommes tous conscients, et la communauté montreuusienne a les moyens de participer à cet effort collectif qui est aussi produit par des communes qui sont moins bien loties que nous en matière de finances publiques.

Les besoins de notre Commune en matière de personnel évoluent au fil du temps, en fonction de l'augmentation de sa population, en fonction des demandes d'intervention du Conseil communal, qui se sont multipliées par le biais d'interpellations, de postulats et de motions qui traduisent la complexité de la gestion du domaine public. Nous avons le devoir de maintenir de bonnes conditions de travail en faveur du personnel communal. La création d'un poste de délégué(e) à l'énergie va dans le bon sens. C'est l'avis qui est partagé par l'unanimité du groupe socialiste ».

M. Michel Bongard a apprécié les propos de M. Michel Zulauf plein de mansuétude pour le Président de la commission. Pour sa part il regrette que les propos fort pertinents échangés n'aient pas été repris ni retranscrits.

Ce préavis est cohérent car il va permettre d'offrir un vaste champ de prestations en rapport avec une préoccupation de notre temps, une meilleure gestion de la consommation de l'énergie. Les propriétaires et les gestionnaires d'immeubles notamment auront accès à un point focal capable de les conseiller lorsqu'ils voudront analyser comment ils peuvent avoir accès à de nouvelles sources d'énergie inexploitées que sont : l'optimisation énergétique et les économies d'énergie. Car ce sont deux approches qui doivent être désormais privilégiées.

Le retour sur cet investissement auquel la Municipalité invite à consentir sera conséquent. Financier d'une part et prometteur d'une réduction de nos émissions de gaz carbonique. Il faut absolument et urgemment renforcer et élargir le spectre des prestations publiques dans ce domaine.

Il faut ajouter encore qu'il y a des possibilités d'obtenir des aides financières destinées à améliorer le fonctionnement des installations. Le contexte actuel se prête particulièrement bien à mettre en œuvre au niveau communal une politique cohérente orientée vers le développement durable.

Les investissements à consentir pour l'optimisation de l'utilisation des énergies fossiles sont importants et profiteront aussi à l'économie privée. Le bois énergie, l'énergie solaire à transformer en eau chaude ou en courant électrique offrent des potentialités toujours plus intéressantes.

Il faut penser global et agir local en acceptant ce préavis.

M. Pierre Rochat, dans le prolongement des propos qui ont été échangés par rapport à la question de la qualité du rapport, aimerait relever que le mérite, et non des moindres de ce rapport c'est qu'il extrêmement synthétique, tout à fait factuel et absolument neutre. Quand on pense que le Président qui rapportait au nom de la majorité était plutôt de l'avis de la minorité, on ne peut que louer le travail qui a été fait, qui est un travail d'objectivité.

M. Rochat tient à exprimer l'avis de la minorité qui s'est exprimée dans le cadre de cette commission pour dire, dans le prolongement de ce qui a été dit, que l'on est tous très attaché à ce que l'on développe une politique d'économie d'énergie qui soit cohérente, efficace et performante, comme cela se fait déjà, ce qui est absolument indispensable, essentiel et responsable de développer, tant pour les collectivités publiques que pour les propriétaires privés. Tout le monde le pense, tout le monde le fait et il faut continuer à aller dans ce sens.

M. Rochat aimerait relever aussi la qualité du préavis de la Municipalité, la qualité des analyses qui ont pu être faites, avec des moyens qui semble-t-il sont insuffisants, mais qui permettent d'avoir beaucoup d'excellentes informations, largement suffisantes pour se faire une opinion et être convaincu qu'il faut effectivement continuer dans un programme de ce type-là.

Cela dit, tout en étant aussi factuel que le Président de la commission, M. Rochat aimerait dire que la minorité est convaincue que l'on peut continuer à faire ce qui se fait maintenant avec les mêmes effectifs, qu'on peut utiliser les compétences des sociétés de professionnels spécialisés dans ces questions et que la Municipalité n'a qu'à y avoir recours. On peut aussi régionaliser dans ce domaine et certainement profiter de synergies au niveau de l'ensemble des communes.

Il a été dit en commission, qu'il n'est pas question pour la minorité d'accepter les amendements proposés, parce que l'on ne va pas introduire des commissions chaque fois qu'il y a un sujet particulier traité dans le cadre de ce Conseil. Il faut être raisonnable par rapport aux disponibilités de chacun et aux priorités.

M. Rochat invite à refuser les conclusions de la commission, à refuser ce préavis et à refuser les amendements qui seront proposés.

M. Olivier Mark va un peu dans le même sens que son préopinant. Ce deuxième préavis pour un poste supplémentaire après celui de délégué au sport, l'interpelle davantage que le premier.

Certes, là aussi la cause est louable. C'est juste et opportun de souhaiter réduire la voracité énergétique de l'ensemble des immeubles bâtis sur le territoire communal, mais la méthode choisie est-elle la bonne ? Ne serait-ce pas plus judicieux de faire appel à des entreprises de conseil spécialisées en fonction des sujets abordés ? Dans un domaine où la technologie avance très vite, où les thèmes sont si variés, si spécifiques, une seule personne est-elle en mesure de répondre de manière pertinente à toutes les demandes ? Personnellement M. Mark est très dubitatif face à cette interrogation.

La cause est bonne mais il n'est pas certain que la solution proposée soit la meilleure tant d'un point de vue organisationnel qu'écologique. Les partenariats privés publics ciblés, clairement définis, lui sembleraient plus appropriés pour atteindre le but fixé. Il regrette que cela ne soit pas cette piste qui ait été explorée prioritairement.

M. Caleb Walther, à la lecture du rapport et suite à ce qu'il vient d'entendre, constate que toutes et tous sont d'accord sur la nécessité d'aller plus loin que ce que la commune fait déjà d'important dans le domaine de l'économie d'énergie.

Il a l'impression que le problème se situe entre public et privé et il avoue qu'il comprend mal ce problème et pourquoi on les oppose. Si on prend le délégué au sport, qui vient d'être voté comme une lettre à la poste, c'est que l'on a tous compris que le délégué au sport ce n'est pas quelqu'un qui sait faire du rugby, du foot ou du tennis, mais c'est quelqu'un qui va coordonner, qui va être là pour que les habitants de la commune puissent directement savoir quel numéro composer pour aller trouver les informations.

M. Walther pense que le rôle de ce coordinateur d'énergie est exactement le même, c'est un rôle de coordination et d'information. Ce n'est pas lui qui va venir poser les panneaux solaires, etc., cela reste du domaine du privé. Mais il croit que c'est important d'avoir au sein de la commune des gens compétents pour coordonner, pour diriger vers les bonnes personnes. La preuve de ce qu'il dit, c'est que si les services communaux ont besoin de cette personne supplémentaire c'est que déjà les habitants de la commune prennent contact en premier avec la commune pour savoir que faire, savoir ce qui est possible, etc.

Cette demande des services communaux prouve que la population attend de la commune des services encore plus performants dans ce domaine.

M. Caleb Walther invite donc à accepter ce préavis. Les amendements ne lui semblent pas essentiels, il invite donc à accepter tel quel le préavis parce qu'il est important, c'est quelque chose que la population attend et il ne croit pas que c'est le public contre le privé, mais c'est le public qui va permettre de diriger les gens vers les prestataires privés.

M. Olivier Gfeller est totalement opposé à l'idée que cette mission puisse être confiée à une entreprise spécialisée et privée. Ce délégué va devoir arbitrer, prendre des décisions quant aux distributions des subsides, il faut que cela soit quelqu'un de neutre, au-dessus de tous soupçons, un employé de l'Etat est plus adéquat qu'une entreprise privée qui pourrait avoir des intérêts dans ce domaine.

Quand M. Gfeller repense aux arguments présentés par M. Rochat, il trouve que M. Rochat a une vision vraiment angélique de la politique environnementale quand il déclare : « Tout le monde le fait déjà ». Et bien non, tout le monde ne le fait pas déjà. Il suffit de voir certains partis politiques dans cet organe délibérant, dans ce Conseil communal, puisque lorsqu'il s'agit de parler d'environnement pendant les élections, tout le monde est pour, mais quand il s'agit de voter, quand il s'agit de faire des investissements, certains se défilent assez rapidement.

On dit que l'on peut continuer avec les mêmes effectifs, et bien non justement ce qu'il faut faire c'est avoir une politique volontariste, et vouloir continuer avec les mêmes effectifs, c'est dire tout simplement : « On n'a pas envie d'en faire plus ».

Il faut être clair, ceux qui se sont exprimés à droite maintenant ont dit clairement ne pas avoir envie d'en faire plus, pas envie que l'Etat investisse plus dans la politique environnementale.

Quand M. Rochat dit qu'il faut être raisonnable par rapport aux priorités, il a prononcé le mot juste, les priorités. Effectivement, au moment du vote, au moment de ces prises de parole on a vu où sont les priorités de chacun, ceux qui ont comme priorité l'environnement, l'avenir de cette planète, l'avenir de la commune, l'avenir de tout ce qui est politique environnementale et énergétique et ceux qui ont d'autres priorités. Aujourd'hui on verra clairement dans ce vote qui place l'environnement dans ses priorités.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Sur le principe Montreux Libre souscrit à la création d'un poste de délégué(e) à l'énergie. Cela dit, nous estimons que le projet n'est pas tout à fait complet.

En effet, il n'est pas fait mention d'un Plan Directeur communal de l'Energie. Pourtant ce plan est très important, voire même capital, puisqu'il doit définir les lignes directrices de la politique de notre commune en matière d'énergie.

Ainsi, il sera à notre sens inutile que l'on engage une personne en charge de l'énergie sans qu'elle sache où elle doit aller, dans quel sens elle doit travailler et quels objectifs elle doit chercher à accomplir.

C'est pourquoi nous vous proposons l'amendement suivant, qui serait donc un point 3 aux conclusions :

De demander à la Municipalité d'adopter le PDCEn (Plan Directeur Communal Energie) dans un délai maximum de deux ans à compter de l'entrée en fonction du délégué à l'énergie.

La discussion est ouverte sur cet amendement.

M. Michel Zulauf déclare que par rapport aux discussions qui ont eu lieu en commission, il lui paraît que l'on pourrait se rallier à cet amendement pour autant que l'indication du délai ne soit pas mentionnée. Dans le premier jet de cet amendement il était question d'un délai maximum d'une année à compter de l'entrée en fonction du délégué à l'énergie. Maintenant il constate avec plaisir que l'on a passé à deux ans, c'est déjà un peu plus libéral, un peu plus généreux, si les deux adjectifs sont compatibles !

M. Zulauf ne sait pas si le groupe s'est prononcé sur le fond, mais il croit que l'on peut se rallier effectivement à cette demande. La commune voisine de Vevey a élaboré un Plan Directeur Communal Energie, en combien de temps l'a-t-elle fait, quelles sont les ressources qui doivent être mises en œuvre pour la réalisation d'un tel plan? Ce sont des choses qu'il faut voir avec la Municipalité.

Sous forme d'amendement ou de vœu M. Zulauf pourrait se rallier à cette demande.

M. Bernard Gret ne voit pas pourquoi il faudrait voter un amendement qui forcerait la commune à se lancer dans un Plan Directeur de l'Energie, étant entendu que ce Plan Directeur doit être légalement fait au même titre qu'un Plan Directeur de la distribution d'eau, un plan général d'évacuation des eaux. Faire un amendement pour obliger une commune à faire quelque chose qu'elle devra faire de toute façon, c'est un peu ridicule.

M. Olivier Blanc trouve assez intéressant l'idée de commencer avec un délégué à l'énergie.

Suite aux propos de M. Gret, il tient à dire qu'il ignorait que c'était obligatoire, mais il peut assurer qu'il connaît des Plans Directeurs qui étaient obligatoires, comme le Plan Directeur Communal, et qu'on l'a fait avec au moins de 20 ans de retard sur la loi. Il tient quand même à dire que malgré tout il faut le faire.

M. le Municipal Jacques Delaporte est un petit peu surpris des propos de M. Alexandre Staeger s'il les a bien compris, quand M. Staeger dit qu'il n'est pas fait mention d'un Plan Directeur de l'Energie dans le préavis.

Si l'on reprend le préavis en page 8, sous « Aménagement du territoire » c'est une des tâches que l'on peut qualifier de prioritaire pour le délégué à l'énergie, s'il est accepté par le Conseil communal, que de collaborer de manière très active à la rédaction d'un Plan Directeur de l'Energie. C'est bel et bien la volonté de la Municipalité qui transparaît très clairement dans le préavis qui est étudié ce soir.

Sur le fond du sujet, M. Delaporte croit qu'il peut dire que la Municipalité est d'accord avec la volonté exprimée. Quant à savoir s'il faut en faire une affaire contraignante dans les conclusions, on va dire que c'est une affaire qui regarde principalement le Conseil communal.

M. le Président redonne lecture de l'amendement.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement par 42 NON, 30 OUI et quelques abstentions.

M. Yanick Hess est pour le préavis en lui-même, mais il demande le vote à bulletin secret afin que chacun puisse voter sans la pression de son parti.

M. le Président demande, selon l'article 136, si 15 conseillers soutiennent cette demande. Cela semble être le cas. Il va donc être procédé à la lecture des conclusions, et pendant ce temps les bulletins de vote seront distribués.

M. le Municipal Jacques Delaporte tient à s'exprimer sur le fond du préavis, puisque tout à l'heure il n'est intervenu que sur l'amendement.

Il aimerait dire notamment à M. Rochat qu'effectivement la Municipalité souhaite continuer ainsi, mais très clairement il n'est pas possible de continuer avec l'effectif de personnel qu'il y a actuellement.

L'an dernier a été accepté, dans le cadre du budget, un technicien supplémentaire dans le service des Domaines et Bâtiments, avec principal argument le fait que la surface bâtie gérée par le service avait considérablement augmenté depuis une vingtaine d'années, on se trouve ici dans la même problématique quant aux différentes tâches que l'équipe énergétique doit assumer.

Il faut bien se rappeler que cette équipe énergétique, comme on l'appelle, doit gérer beaucoup de techniques qui vont au-delà des problèmes purement énergétiques et que c'est finalement quand il reste du temps que cette équipe et surtout son responsable s'occupe d'une politique énergétique plus globale, notamment du label « Cité de l'Energie », etc.

Si on veut simplement maintenir les prestations qui peuvent être offertes à la population, aux propriétaires notamment et s'il y a cette volonté de maintenir le label « Cité d'Energie », qui n'est pas éternel, puisque tous les quatre ans il y a un « ré-audit » pour ce label et qu'il faut malheureusement constater que lors du dernier « ré-audit » Montreux a perdu des points, pas parce que Montreux était plus mauvais que précédemment, mais les exigences ont augmenté en fonction de ce qui est fait également ailleurs.

Donc si l'on veut garder cette politique, il faut réellement des forces supplémentaires et une visibilité meilleure et cela semblait logique à la Municipalité de dire qu'il fallait créer un poste de délégué à l'énergie, qui permettra à l'équipe déjà en place d'être soulagée d'un certain nombre de tâches qu'elle n'arrive pas à faire et de se concentrer sur ses tâches premières et d'avoir un délégué à l'énergie qui pourra développer la politique que l'on souhaite avoir en matière énergétique comme cela a été bien dit par un certain nombre d'intervenants.

M. Delaporte aimerait rendre le Conseil communal conscient du fait qu'il n'est pas possible de continuer comme jusqu'à présent. La politique énergétique de la commune ne peut pas continuer de la même manière avec l'effectif actuel. Il engage donc très vivement le Conseil communal à soutenir le préavis de la Municipalité

M. Franco Meichtry, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par cinq voix pour et quatre voix contre, que nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 22/2009 de la Municipalité du 21 août 2009 relatif à l'engagement d'un délégué(e) à l'énergie ;

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à créer un poste de délégué(e) à l'énergie ;
2. de porter aux budgets 2010 et suivants les montants nécessaires à cet effet.

M. le Président donne le résultat du vote à bulletin secret :

Bulletins délivrés	81
Bulletins rentrés	81
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	81
Bulletins blancs	0

Le Conseil communal de Montreux accepte ce rapport-préavis par 41 OUI contre 40 NON.

- 8.11. relatif à la mise en place d'une aide individuelle au logement et réponse à l'interpellation de M. Jean-Pierre Bulhozer « Soutien financier de la Commune de Montreux pour l'aide individuelle au logement » et à la simple question de M. André Groux « La Municipalité songe-t-elle à une prochaine mise en place d'une possibilité d'aide individuelle au logement (AIL) dans notre commune ? » (23/2009) (rapp. : M. Jean-Pierre Bulhozer) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. André Groux donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le projet qui nous est soumis répond favorablement et rapidement aux attentes formulées en janvier dernier et la Municipalité doit en être remerciée.

En 1932 se mettait en place la première « société coopérative d'habitation » dans notre commune. Il est d'ailleurs « piquant » d'apprendre que le 1^{er} projet de construction soutenu par la Commune (Les Brayères à Clarens) a fait l'objet d'un référendum.

Après 77 ans d'aide à la pierre, ce qui a tout de même permis la construction de plus de 500 logements, et ce n'est pas fini, il est judicieux d'étendre les possibilités de soutiens en prévoyant l'application des mesures préconisées – voire incitées – par le Canton, c'est-à-dire l'AIL.

Une fois « l'outil » mis en place, il s'agira d'organiser une information efficace. Il faudrait faire démentir la projection qui voudrait que le 60% seulement des ayants droit en ferait la demande.

Le groupe socialiste est unanime à vous recommander d'accepter les conclusions du Rapport-préavis et se réjouit de cette possibilité d'améliorer le sort des moins bien lotis.

A propos des conclusions je me permets de souligner que dans le cadre de la commission on a corrigé une erreur de plume au point 3 des conclusions, «....en précisant de créer un poste de 0,5 EPT..... ».

M. Pierre Rochat aimerait tout d'abord déclarer sa très grande sympathie pour cette proposition. Elle est souple, efficace, c'est une solution qui évite les déménagements, qui permet d'apporter une aide rapide et c'est une solution éminemment libérale. Il n'y a qu'à lire les programmes libéraux dans l'histoire, c'est une proposition qui a été faite systématiquement de privilégier l'aide à la personne plutôt que l'aide à la pierre.

M. Rochat se réjouit d'avoir entendu tout à l'heure que le groupe socialiste unanime soutient cette proposition, c'est absolument magnifique. Il pense que c'est le début d'un rassemblement des forces politiques en vue de l'avènement d'une collectivité publique unie, plurielle, etc. Il note aussi que c'est la déclinaison de la loi cantonale, donc finalement c'est assez logique.

Il relève tout de même l'objectivité assez relative du rapport qui à aucun moment ne fait état de cette vision, du fait que c'est un peu libéral, et que c'est une solution souple et efficace, mais qui se complait à critiquer un peu l'administration en disant espérer que l'administration se démènera, ce qui n'est pas très gentil.

Il y a aussi une critique assez forte des propriétaires, dont M. Rochat se doit de dire que s'il est vrai que certains ne sont pas toujours très élégants avec leurs locataires, la grande majorité se comporte relativement bien. Il aurait quand même aimé que l'on mette cette petite nuance.

Il n'a pas fait de rapport de minorité puisque tous étaient unanimes à dire qu'il fallait accepter cette proposition. Il invite donc à l'accepter et cela pourrait même être fait par acclamations !

M. André Groux n'en attendait pas moins de M. Pierre Rochat, parce qu'il a entendu en commission ressasser le problème libéral. M. Groux pourrait ressortir un certain nombre d'éléments concernant les socialistes, mais il aimerait juste inviter M. Rochat à prendre son bâton de pèlerin et à faire le tour des communes vaudoises, parce que M. Groux a constaté que malheureusement dans une commune pas très éloignée, à l'est, cette proposition n'a pas passé.

Peut-être que si les libéraux-radicaux de cette région-là avaient été du même avis que M. RoCHAT, cela aurait passé. Et cela aurait été une bonne affaire.

M. Jean-Pierre Buholzer, Président-rapporteur de la commission donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous vous prions de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis No 23/2009 du 21 août 2009, concernant la mise en place d'une aide individuelle au logement et réponse à l'interpellation de M. Jean Pierre Buholzer « Soutien financier de la Commune de Montreux pour l'aide individuelle au logement » et à la question simple de M. André Groux « La Municipalité songe-t-elle à une prochaine mise en place d'une possibilité d'aide au logement – AIL – dans notre Commune ? »,

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à mettre en place une aide individuelle au logement à Montreux conformément au règlement cantonal sur l'aide individuelle et ce dès le 1^{er} janvier 2010;
2. d'adopter le règlement communal fixant les conditions d'octroi de l'aide individuelle au logement ;
3. de créer un poste à 50% EPT à l'office communal du logement au sein des services sociaux pour permettre la mise en œuvre de l'AIL, dès le 1^{er} janvier 2010 ;
4. de porter aux budgets 2010 et suivants les montants nécessaires à cet effet ;
5. de voter sur l'exercice 2009 un crédit complémentaire de Fr. 10'000.00 au compte No 202/3199 ;
6. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond à l'interpellation de M. Jean-Pierre Buholzer « Soutien financier de la Commune de Montreux pour l'aide individuelle au logement », ainsi qu'à la question simple de M. André Groux « La Municipalité songe-t-elle à une prochaine mise en place d'une possibilité d'aide au logement – AIL – dans notre Commune ? ».

Mme Jacqueline Pellet déclare que la procédure n'est pas respectée. Il y a un règlement qui a été signalé au point 2 des conclusions, or il n'y a pas eu de discussion sur ce règlement, ni adoption de ces articles. Par conséquent il faut d'abord s'occuper du règlement et ensuite des conclusions.

M. le Président remercie Mme Pellet pour ces précisions. Il demande à M. Charles Riolo, Secrétaire municipal si c'est la bonne manière de procéder, ce qui est bien le cas.

M. le Président s'excuse car il pensait que ce règlement n'avait pas besoin d'être voté. Il met donc en discussion ce règlement communal sur l'aide individuelle au logement.

Article 1 But

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet article avec quelques avis contraires et une abstention.

Article 2 Ayants droits

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet article avec quelques avis contraires et une abstention.

Article 3 Démarche et pièces justificatives

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet article avec quelques avis contraires et une abstention.

Article 4 Octroi de l'aide

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet article avec quelques avis contraires et une abstention.

Article 5 Modification de la situation du locataire

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet article avec quelques avis contraires et une abstention

Article 6 Sanction

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet article avec quelques avis contraires et deux abstentions.

Article 7 Recours

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet article avec quelques avis contraires et trois abstentions.

Article 8 Entrée en vigueur

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet article avec quelques avis contraires et une abstention.

M. le Président procède au vote du rapport-préavis.

Le Conseil communal de Montreux accepte ce rapport-préavis avec quelques avis contraires et deux abstentions.

- 8.12. relatif à la création d'un poste d'adjoint au service des finances avec la fonction de contrôleur interne et d'organisateur, d'un poste d'adjoint au service du personnel et d'un poste d'employé d'administration à 80 % à l'administration générale et réponse aux motions de M. Wolfgang Martz « Politique du personnel : pure administration ou gestion dynamique » et de M. Heinz Schöeneich « demandant un rapport sur la démarche qualité et la possibilité de faire fonctionner un service par une convention d'objectifs » (24/2009) (rapp. : Mme Jacqueline Pellet).**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Avant d'ouvrir la discussion sur ce rapport, M. le Président donne lecture du courrier de M. Wolfgang Martz, du fait qu'il est directement concerné par ce préavis.

Ensuite il ouvrira la discussion générale, puis sur l'amendement proposé par la commission et sur d'autres propositions éventuelles d'amendements.

« Monsieur le Président, Chers Conseillers et Conseillères,

J'ai reçu copie du rapport-préavis 24/2009 relatif à la création de 2,8 EPT dans l'administration générale, sensé répondre à ma motion ainsi qu'à celle de mon collègue Heinz Schoeneich.

Tout d'abord il convient de relever que la simple déclaration d'intention d'améliorer les processus permettant de passer d'un « service du personnel » à la « gestion des ressources humaines », et l'énonciation d'un objectif d'introduction d'un management par la qualité ne peuvent constituer une réponse à nos motions.

Pour me concentrer sur la prétendue réponse à ma motion – et laisser à mon camarade Schoeneich le plaisir de répondre lui-même à ce qu'il retient de votre préavis, je note que la solution que vous proposez, pour l'introduction d'une gestion moderne des ressources humaines, est l'engagement d'une personne supplémentaire. Vous déclarez, certes, que cette personne sera chargée d'introduire et de suivre quelques outils relevant de la gestion des RH. Mais telle était déjà l'objectif lors de l'augmentation de poste de mi-2005 ainsi que l'ajout, en 2007, de 0,8 EPT supplémentaire. Force est de constater que les justifications d'augmentation de postes se ressemblent, mais ne mènent guère qu'à répartir l'administration entre davantage de fonctionnaires, plutôt que de participer à une véritable dynamisation de la gestion des RH.

J'encourage donc le Conseil communal à **refuser** la réponse à ma motion (comme à celle du collègue Schoeneich), de façon à garder un semblant de pression sur l'administration afin qu'elle démontre qu'elle a effectivement débuté la démarche et initié des améliorations factuelles, voire entamé un processus d'amélioration continue, avec suivi de la satisfaction des collaborateurs, avant que de « schubladiser » nos motions....

Je me permets de mettre en copie pour le président de la commission, même si cette dernière a déjà siégé, ainsi que pour le président de mon parti.

En vous remerciant de votre attention pour la présente, recevez, Monsieur le Président, chers Conseillers et Conseillères, mes salutations empressées ».

M. Jean-Marc Forclaz avait présenté l'amendement no 1, qu'il aimerait présenter à nouveau ce soir avec une légère modification. Il en donne lecture :

« Trois ans après l'engagement de l'adjoint au service du personnel, l'effectif global des employés communaux sera réduit de 2 EPT, toutes choses égales par ailleurs, grâce aux résultats obtenus dans le cadre de la modernisation et la réorganisation des procédures de l'administration ».

Il tient tout d'abord à relever que la tenue de la commission a été excellente, la discussion était très ouverte malgré peut-être le côté ironique du sujet, puisque l'on parle de gestion dynamique et que la réponse à la gestion dynamique c'est d'engager 2,8 personnes de plus. Certains à droite auraient pu avoir une réaction épidermique sur ce sujet. De son côté il a essayé de penser un tout petit plus loin.

M. le Syndic Pierre Salvi et M. Alain Feissli ont, lors des débats, très ouvertement reconnu qu'en matière de réorganisation des retards avaient été pris et ils ont fait valoir l'argument qu'ils manquaient de moyens pour réorganiser les services.

Dans le cadre de la commission de gestion, à laquelle M. Forclaz a participé, et aussi dans le cadre de son travail il a eu aussi l'occasion de côtoyer les services communaux. M. Forclaz fait partie de ceux qui pensent qu'il y a un très grand potentiel au niveau du personnel communal, que cela soit au niveau des cadres supérieurs ou intermédiaires, des capacités d'initiatives, d'innovations qui ne sont pas suffisamment utilisées et mises en valeur suite à certains archaïsmes, lourdeurs de fonctionnement, manque de délégation, etc...

La Municipalité vient avec un préavis qui demande des moyens pour remédier à cet état de fait et moderniser son administration. M. Forclaz a envie de faire confiance à la Municipalité, c'est ce qu'il a dit en commission, mais la confiance doit être partagée et réciproque. Il lui semble donc tout à fait normal que l'on donne des moyens mais que la Municipalité s'engage à obtenir des résultats.

Pour M. Forclaz l'amendement qu'il avait proposé, était un signe fort de la part de la Municipalité d'obtenir des résultats. Il avait parlé de deux ans, voire trois ans ce qui paraît plus raisonnable. Il avait le sentiment pendant la séance, M. le Syndic le contredira peut-être, que cet amendement ne l'avait pas autrement choqué. Et il serait très heureux ce soir de l'entendre dire, ce serait un signe fort de l'engagement de la Municipalité, que cet amendement n'est pas choquant puisque M. le Syndic et M. Feissli ont convaincu ou essayé de convaincre qu'avec ce personnel supplémentaire ils arriveraient à moderniser l'administration.

M. Michel Bongard a deux questions à poser à M. Forclaz concernant l'amendement qu'il a déposé. D'abord au sujet du rajout : « ...toutes choses égales par ailleurs.... ». Est-ce que cela est au pluriel et qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Jean-Marc Forclaz répond que ce n'est pas lui qui a inventé cette phrase, elle a été énoncée en commission. L'idée qui se cache là derrière, c'est que si les répartitions des tâches cantonales et communales devaient être massivement modifiées, et si le canton affublait la commune d'une nouvelle tâche supplémentaire totalement imprévisible de nos jours, par exemple une réorganisation scolaire, on n'en tiendrait pas compte dans le cadre de cet effectif. Sauf erreur de sa part c'est ce qui a été amené dans la discussion par d'autres personnes que lui-même.

Mme Irina Gote, comme elle a déjà eu l'occasion de l'exprimer dans le cadre de la commission, trouve l'amendement de M. Forclaz tout à fait choquant.

Elle aimerait savoir quels sont les critères qui pourraient être utilisés pour effectuer cette suppression de 2 EPT ? Est-ce un critère linéaire ? Comment va-t-on s'y prendre pour choisir les postes à supprimer ?

D'autre part, elle se demande si c'est vraiment faire des économies que d'enlever deux personnes, pour peut-être les remplacer après par quatre auxiliaires, car le travail reste et il doit être effectué.

M. Jean-Marc Forclaz déclare qu'il ne s'agit pas de sélectionner deux personnes le moment venu pour les chasser de l'administration. Il s'agit tout simplement, dans les trois ans à venir, de ne pas remplacer, lors d'un départ, une personne, en réorganisant les services, en répartissant les tâches différemment, en donnant plus de compétences à une personne. C'est quelque chose de banal qui se pratique dans bien des domaines. Mais il n'est pas question de licencier qui que ce soit.

M. Alexandre Staeger dans un premier temps avait été séduit par l'amendement de M. Jean-Marc Forclaz, mais après coup il s'est dit que l'on pouvait obtenir des résultats autrement qu'avec des postes de travail en moins.

Si les économies réalisées permettent de traiter plus de dossiers, permettent à la commune d'avoir plus d'activités, il peut y avoir des économies et d'un autre côté un accroissement du volume du personnel. C'est pourquoi M. Staeger avait préféré le deuxième amendement, celui qui a été retenu par la commission.

M. le Syndic Pierre Salvi déclare que le deuxième amendement ne lui pose pas de problème. Il irait même un peu plus loin. A partir du moment où l'on a décrit un certain nombre d'objectifs au travers d'un tel préavis, la moindre des choses c'est que l'on puisse attendre de la Municipalité qu'elle dépose un rapport qui indique finalement ce qui s'est passé pendant ces années où l'on aura mis en place ces différents personnels.

Pour ce qui est de l'amendement que dépose M. Forclaz, avec quelques nuances « toutes choses égales par ailleurs », c'est important de le considérer. Tout d'abord il aimerait remercier la commission pour la qualité des échanges. C'était un thème difficile, il n'est pas évident d'admettre, à priori, qu'il faille des ressources complémentaires par rapport aux objectifs qui ont été décrits et qui se résument par sécurité dans la gestion et modernisation de l'administration. Dans un sens de modification de la culture interne pour plus de sécurité et pour finalement tenter de faire mieux avec les moyens à disposition, et toutes choses étant égales, probablement faire mieux avec moins de moyens, cela c'est un pari.

Ce pari n'est pas nouveau, raison pour laquelle M. le Syndic assume pleinement le constat de M. Forclaz, et n'a pas été choqué, car c'était le pari qu'il y avait au travers d'un des volets du préavis de l'Hôtel de Ville, qui consistait à mettre en place un processus de relativement longue haleine, horizon 5 à 10 ans, qui tendait à modifier complètement le fonctionnement de l'administration.

Il n'est probablement pas possible, avec ce qui est proposé aujourd'hui, d'aller aussi vite et aussi loin que ce qui avait été proposé dans la réorganisation de l'administration. Mais par contre un virage très important est pris au travers de cette logique de processus que l'on veut mettre en place et pour laquelle il faut avoir des personnes avec des compétences pour accompagner, car il est vrai que pour chaque projet il faut des ressources.

M. le Syndic a envie de conclure en disant que plus qu'une charge, ce qui est proposé ce soir c'est un véritable investissement et il prend avec le Conseil communal le pari que ceci sera couronné de succès. Il y a véritablement un chantier très important qui se décline par dizaines de projets.

Il remercie le Conseil communal d'adopter les conclusions de ce préavis, en l'assurant d'avoir les informations permettant de suivre de manière régulière la mise en place des différents projets qui sont prévus. Il admet qu'il n'était pas choqué, « toutes choses étant égales », étant entendu au demeurant qu'il est possible, par des procédures nouvelles et complémentaires, de faire des économies, notamment dans les biens, services et marchandises, de faire des économies dans un certain nombre de moyens qui sont alloués pour effectuer des tâches d'une très grande diversité dans une commune comme Montreux.

M. le Président procède au vote sur l'amendement de M. Jean-Marc Forclaz.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement par 40 NON, 35 OUI et 2 abstentions.

La discussion est ouverte sur le deuxième amendement de la commission.

M. le Président en donne lecture pour mémoire :

« Le Conseil communal décide de demander à la Municipalité d'établir un bilan à l'intention du Conseil communal après 3 ans d'application de ces mesures, soit au plus tard au 30 juin 2013, en vue de chiffrer, toutes choses égales par ailleurs, les économies réalisées, notamment les recettes supplémentaires, les économies sur achats, l'amélioration de la gestion du contentieux, des placements et du personnel ».

M. Heinz Schoeneich déclare que la réponse à sa motion, par simple copier/coller, issue du préavis Hôtel de Ville, est un peu décevante vu la teneur très différente des deux préavis.

Toutefois en cas d'acceptation de l'amendement qui est discuté maintenant, qui permettrait d'obtenir une comparaison chiffrable sur la base de critères mesurables, dont un certain nombre ont été énumérés dans l'amendement, il se satisfera de la réponse de la Municipalité à sa motion.

M. Schoeneich encourage à accepter cet amendement.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à une large majorité.

Mme Jacqueline Pellet, Présidente de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport-préavis No 24/2009 de la Municipalité du 21 août 2009 relatif à la création d'un poste d'adjoint(e) au service des finances avec la fonction de contrôleur interne et d'organisateur, d'un poste d'adjoint(e) au service du personnel et d'un poste d'employé(e) d'administration à 80% à l'administration générale et réponse aux motions de M. Wolfgang Martz « Politique du personnel : pure administration ou gestion dynamique » et de M. Heinz Schoeneich « demandant un rapport sur la démarche qualité et la possibilité de faire fonctionner un service par une convention d'objectifs »,

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à :
 - créer un poste d'adjoint(e) au chef du service des finances ;
 - créer un poste d'adjoint(e) au chef du service du personnel ;
 - créer un poste d'employé(e) d'administration à l'administration générale ;
2. de porter aux budgets 2010 et suivants les montants nécessaires à cet effet ;
3. de demander à la Municipalité d'établir un bilan à l'intention du Conseil communal après 3 ans d'application de ces mesures, soit au plus tard au 30 juin 2013, en vue de chiffrer, toutes choses égales par ailleurs, les économies réalisées, notamment les recettes supplémentaires, les économies sur achats, l'amélioration de la gestion du contentieux, des placements et du personnel ;
4. de prendre acte de la réponse à la motion de M. Wolfgang Martz « politique du personnel : pure administration ou gestion dynamique » ;
5. de prendre acte de la réponse à la motion de M. Heinz Schoeneich « demandant un rapport sur la démarche qualité et la possibilité de faire fonctionner un service par une convention d'objectifs ».

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions telles qu'amendées avec quelques avis contraires et abstentions.

9. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE :

- 9.1. **sur l'octroi d'un crédit de Fr. 2'020'000.- pour la création de surfaces administratives au niveau B2 Ouest du Montreux Music & Convention Centre – 2m2c (25/2009) (date de la 1^{ère} séance de commission : lundi 26 octobre 2009 à 20 h. 00) ;**

La discussion est ouverte.

M. Yanick Hess donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A l'heure où Beaulieu, grâce aux décisions prises par le Conseil communal de Lausanne, redonne force à son bâtiment, il importe que Montreux en fasse de même avec son écrin. La nécessité de maintenir l'état, d'améliorer l'acoustique, de gagner en efficacité et de garantir la sécurité est plus que flagrante pour le 2m2c.

Même si nous allons nous prononcer sur la première tranche de Fr. 2'000'000.-, relevons la transparence de la Municipalité ainsi que du Conseil du 2m2c qui annoncent la couleur pour les futurs travaux à venir. Espérons toutefois que le Conseil d'Etat participera à cette démarche comme il l'a déjà fait dans d'autres circonstances similaires.

Je vous remercie ».

M. Olivier Gfeller aimerait aussi revenir sur la question de Beaulieu. L'Etat de Vaud investit Fr. 35'000'000.- à Beaulieu, et M. Gfeller a eu la chance de faire partie de la commission qui s'est penchée sur cet objet, ce qui lui a permis de se souvenir que précédemment il y avait déjà eu Fr. 80'000'000.- versés, et que l'on se sait pas trop où ils ont passé.

A un moment donné, Lausanne a aussi un peu fait la fine bouche avant d'accepter cette manne cantonale. Or, force est de constater que la manne cantonale va du côté de Beaulieu. M. Gfeller et M. Wehrli ont tiré à la même corde en plénum, et on leur a expliqué que les deux lieux ne seraient pas en concurrence mais qu'il y aurait une complémentarité.

M. Gfeller fait confiance aux spécialistes sur ces questions, mais il a quand même quelques doutes parce qu'il y a bien quelques congrès qui risquent de se retrouver en concurrence. Mais si l'on parle de concurrence, on pourrait même parler maintenant de distorsion de concurrence au niveau des subventions qui sont versées, puisque effectivement il y a un soutien cantonal pour Beaulieu et pour notre commune ce n'est pas le cas lorsque l'on s'occupe du Centre des Congrès.

En commission, M. Gfeller a demandé à M. le Conseiller d'Etat s'il avait l'intention de rencontrer les autorités montreuusiennes à ce sujet. Cela figure d'ailleurs dans le rapport de la commission. Il se demande donc s'il y a eu échanges avec le canton, s'il y a possibilité d'aller voir de ce côté-là, pour que le canton puisse participer comme il l'a fait pour Beaulieu, quelles sont les raisons pour lesquelles il ne le ferait pas ? Il pense qu'une discussion là autour pourrait être intéressante, sachant que désormais Lausanne va bénéficier, si l'objet suit son cours, d'un outil extrêmement performant et moderne. A part cela, M. Gfeller se réjouit de la venue du Sommet de la francophonie.

M. Daniel Manzini aimerait tout d'abord saluer la cohérence, puisque un Plan Directeur est présenté sur les 5 ou 6 prochaines années. Il déteste les préavis saucissonnés où l'on fait une première étape, qui est acceptée et ensuite puisque la première étape a été acceptée il faut passer à la suivante. Il trouve que là il y a au moins une vision jusqu'en 2015

Néanmoins, à la lecture du premier préavis et puis de l'annexe, c'est-à-dire le Plan Directeur, il aimerait évoquer quelques pistes pour la commission. Notamment son inquiétude de voir que déjà aujourd'hui on a un bâtiment qui semble être un peu mal conçu, déjà obsolète, déjà dépassé, et cela l'interpelle car pas mal d'argent a déjà été investi pour cette rénovation, notamment avec l'appui du canton. Et d'imaginer déjà que ce magnifique écrin, comme l'a dit M. Hess, doit subir pour plus de Fr. 20'000'000.- de transformations, même s'il y a les parkings, même s'il y a d'autres aménagements futurs, cela fait beaucoup. Il espère qu'au niveau de la commission il y aura tous les éléments permettant de convaincre qu'il faut absolument aller dans ce sens là.

Maintenant, concernant le préavis 25/2009, celui des deux premiers millions, il est proposé une surface de 650m² qui serait, semble-t-il, dévolue au Jazz. Ce que M. Manzini ne comprend pas, et c'est les questions qu'il aimerait poser en commission, a-t-on besoin de surface supplémentaire pour les expositions dans ce bâtiment ou est-ce que l'on a besoin de surface pour héberger des gens dans ce bâtiment ? Cela lui paraît essentiel de se poser ces questions, parce qu'aujourd'hui on est ici, on utilise un peu moins que 650m², il a cru comprendre que l'on louait cette salle, alors il est vrai que l'on est peut-être un des meilleurs clients.

Dans le cadre de la commission M. Wehrli dira exactement ce que cela coûte, parce que l'on parle surtout de retour sur investissements, mais il est clair que le retour sur investissement est pour la SA et pas forcément pour le citoyen. Et il est vrai qu'imaginer que l'on va mettre Fr. 25'000'000.- pour refaire un peu cet écriin, comme le disait M. Hess, cela interpelle M. Manzini dans la mesure où dernièrement il a été à l'urbanisme, et il pense qu'il est impossible de travailler correctement à l'urbanisme. Il y a donc des priorités, et ne faut-il pas refaire plutôt le greffe, le service de l'urbanisme ou le bâtiment de l'urbanisme ? Doit-on mettre toute notre trésorerie sur cet objet-là ?

Ce sont des questions qui seront ouvertes. Aujourd'hui, il y a un document qui permet de travailler. M. Manzini espère qu'au niveau de la commission il y aura les documents qui permettront de répondre à la question, est-ce qu'il faut des surfaces supplémentaires ou plutôt permettre à des gens d'occuper des locaux ici ?

M. Manzini imaginait qu'avec ces 650m2 on pouvait s'offrir une belle salle où le Conseil pourrait délibérer, cela éviterait de demander chaque fois à la SA pour utiliser cette surface, et éviter d'aller à l'Aula par exemple. Dans le cadre de la commission il pense avait tout loisir de pouvoir travailler là-dessus.

M. Emmanuel Gétaz tient aussi à souligner l'aspect de transparence de ce préavis, mais aussi dans une certaine mesure son ambiguïté. Effectivement le préavis présente une première tranche qui peut-être acceptée ou refusée sans se plier du tout à d'autres aspects qui sont détaillés dans le préavis sur les futurs investissements, mais en même temps il est annoncé que cela n'est que la première tranche.

M. Gétaz partage tout à fait l'avis de ses collègues qui ont parlé de la concurrence quasiment déloyale à laquelle on pourrait se retrouver confronté vis-à-vis du Palais de Beaulieu.

Il pense qu'il faudrait redire une fois les choses, le Centre de Congrès de Montreux n'est pas le Centre de Congrès de Montreux, mais le Centre de Congrès de la Riviera. C'est le seul instrument de cette taille, de cette qualité et Montreux a investi des dizaines et des dizaines de millions de francs dans ce bâtiment, et en fait c'est la Riviera qui en bénéficie de manière très large. Chaque fois qu'il y a un congrès, c'est bien entendu les hôtels de Montreux et les restaurants, mais aussi ceux de la région qui bénéficient des pérégrinations des visiteurs de ces congrès.

Il faut donc maintenant mettre l'un à côté de l'autre, mais aussi l'un face à l'autre, le Centre des Congrès de Lausanne et le Centre de Congrès de la Riviera. Et M. Gétaz espère vraiment, quand on voit l'investissement qu'il y a à faire dans ce bâtiment pour rester concurrentiel, que l'on saura vraiment faire payer aussi sa part au canton. Il serait inacceptable que l'on paie ou que l'on cherche à payer seul l'ensemble des montants qui sont détaillés dans ce préavis.

Sur le fond de ce préavis, sur cette première tranche, M. Gétaz pense que la commission devra étudier très précisément les raisons et les intentions, les motivations liées à l'extension de cette surface. Dans un sens il pense qu'il est utile que les gens puissent habiter là où sont leurs activités, et il soutient donc tout à fait l'idée que le Montreux Jazz Festival puisse avoir des bureaux ici, quand on sait l'importance de l'utilisation du bâtiment par le Montreux Jazz Festival.

Mais il se souvient aussi de beaucoup de théories qui étaient celles des années nonante, et il faudra y penser, qui étaient de dire que l'administratif devait prendre un minimum de place ici et donc laisser un maximum de place à la flexibilité des espaces pour toutes sortes d'activités.

Il en vient aussi à une réflexion complémentaire, qui est sous-entendue un peu dans le titre du postulat qu'il développera la prochaine fois, car dans le fond ce bâtiment, si certains étages peuvent être, en quelque sorte, coupés en deux comme on le voit sur les plans, pour créer des surfaces supplémentaires administratives, pourquoi ne pas penser aussi aux espaces qui pourraient être dévolus à des lieux culturels qui ne trouvent plus de place ailleurs.

Par conséquent, M. Gétaz pense que la commission devra réfléchir de manière très attentive à cet enchaînement d'investissements annoncés et aux conditions dans lesquelles ils devraient être faits, notamment vis-à-vis du canton, et deuxièmement bien réfléchir à l'utilisation de l'espace de ce Centre de Congrès et voir quels sont les éléments les plus souhaitables à accueillir dans ce bâtiment qui est malheureusement, la plupart du temps, largement sous-occupé.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence des Verts : Yves Laurent Kundert

Membres : MM. Anthony Huys, Ahmad Jahangiri, Daniel Manzini, Yanick Hess, Yann Krebs, Charles Meichtry, Franco Meichtry, Christophe Privet.

10. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE :

10.1. en réponse au postulat de M. Caleb Walther intitulé : « Résidences secondaires et lits froids dans notre commune : État des lieux et pistes d'avenir » (26/2009) (date de la 1^{ère} séance de commission : lundi 2 novembre 2009 à 18 h. 00).

La discussion est ouverte.

M. Caleb Walther donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

On connaît bien les dangers, notamment pour la classe moyenne, d'une trop grande quantité de lits froids. Pour preuve, je cite une phrase d'un document fondateur pour un certain nombre d'entre-nous : « Développer et favoriser des résidences de qualité tout en limitant le phénomène des lits froids ».

Il s'agit évidemment d'une citation extraite du programme de campagne de ce qui était alors, c'est-à-dire aux dernières élections, l'entente. Il s'agit donc d'un thème qui va dans le sens d'un grand rapprochement gauche-droite tant désiré par M. Rochat tout à l'heure.

Concernant le rapport municipal, je constate effectivement que les chiffres donnés ne semblent pas alarmants. Mais ils ne semblent pas complètement fiables et sont lacunaires. On ne connaît pas la proportion d'appartements sous-occupés en terme de surface. C'est surtout des données sur l'évolution récente du phénomène des lits froids qui manquent. Lorsque l'on se promène à Montreux, on peut craindre une quantité de lits froids de plus en plus importante.

Certes, prendre des mesures semble complexe, mais on peut regretter la brièveté des conclusions municipales. Affaire à suivre. Je vous remercie ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Ce rapport sera étudié par la commission suivante :

Présidence PLR : M. Pierre Rochat

Membres : Mmes Gote Irina, Juliane Baumann, MM. Christian Bécherraz, Dino Tarussio, Michel Posternak, Nicolas Gudet, Ludwig Lemmenmeier, Alexandre Staeger.

11. DEVELOPPEMENT DES MOTIONS ET POSTULATS SUIVANTS :

11.1. motion de Mme Jocelyne Bouquet « Pour sauver la ferme du Port à Clarens, achetons-là et réalisons un centre de rencontre pour les jeunes et les aînés ainsi qu'un "Marché à la ferme" »

Mme Jocelyne Bouquet donne lecture de sa motion :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Nous avons déjà beaucoup débattu sur le maintien ou non de la ferme de la rue du Port. Dans le plan de quartier "rue Gambetta & rue du Port" (préavis 15/2008 et 27/2008), la Municipalité faisant fi de la note 3 attribuée à ce bâtiment, autorisait sa démolition. Même les services de l'Etat disaient *"on ne peut que le démolir parce qu'en le modifiant, en mettant des appartements, en installant des locaux industriels ou artisanaux, on le dénature"*. C'est vrai et c'est pour cette raison que l'Etat est tout à fait favorable au plan prévu par la Municipalité.

Pourquoi l'Etat et la Municipalité se placent-ils uniquement dans la position du promoteur immobilier qui a acheté ces parcelles et veut les rentabiliser? Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas envisagé de conserver ce témoin du passé en l'acquérant pour y créer par exemple un lieu de rencontres pour les jeunes, un autre pour les aînés (postulat Mme Muller) ainsi que des salles qui pourraient être louées à diverses sociétés de Clarens ou d'ailleurs. Tout en gardant le style de la ferme, il y a sans doute la possibilité de créer quelques ouvertures dans le toit sans dénaturer le tout. Je ne suis pas architecte, mais je sais qu'il y en a qui auraient assez d'imagination pour présenter des solutions créatives réalisables. Avec un volume de 3'000 m³ on peut trouver des solutions. N'oublions pas que le legs Kummer pourrait être utilisé pour financer la partie sociale du projet.

De plus, on pourrait aussi y prévoir au rez-de-chaussée, un marché à la ferme, qui permettrait de vendre des produits locaux ou régionaux, des fromages de nos alpages, des fruits et légumes des environs. La situation est idéale pour toutes sortes d'activités communautaires.

En conséquence, je demande à la Municipalité d'entreprendre rapidement des pourparlers avec l'actuel propriétaire (l'Entreprise Générale Bernard Nicod SA) en vue de l'acquisition de ce bâtiment par la commune. Ensuite, la Municipalité pourra présenter au Conseil un préavis pour l'achat de ce bâtiment et un projet de transformation/rénovation pour la réalisation d'un centre d'activités communautaires.

Si le Conseil l'accepte cela permettra de sortir de l'impasse et de finaliser le plan de quartier "rue Gambetta & rue du Port", afin que les logements prévus sur ces parcelles puissent être construits au plus tôt.

Je vous remercie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre en considération cette motion et de la transmettre à une commission pour étude et rapport.

Si ma motion est prise en considération, je remercie la Municipalité d'y répondre d'ici la fin de cette année politique au plus tard (séance du conseil de juin 2010), selon l'art. 33 de la Loi sur les communes ».

Cette motion sera transmise à une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

11.2. motion de M. Salvatore Giannone « Amendes d'ordre et Festivals »

M. Salvatore Giannone donne lecture de sa motion :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui je suis devant vous comme porte parole pour mon quartier, avenues Riviera et Florimont, car durant les périodes festives comme celles du Jazz et le Marché de Noël, le parcage des véhicules est vraiment mission impossible.

Je vous rassure tout de suite, je ne suis en aucun cas contre ces deux manifestations bien au contraire, mais plutôt contre notre Police municipale et sa façon de procéder. Plusieurs fois en arrivant devant chez moi, il y avait la Protection civile qui était là pour diriger et parquer les véhicules. Les années passant et les festivals continuant, avec la Protection civile on commence à se connaître. Les personnes de la Protection civile, cette année, nous ont dit que nous ne risquons rien pour les amendes et que si tel n'était pas le cas, nous n'aurions qu'à les envoyer à Police Riviera pour les annuler.

Ce que nous avons fait après le Jazz, mais sans succès.

Le 8 juillet 2009, avenue Florimont à Territet, endroit, qui sans besoin de vous le préciser, est au cœur de la manifestation du Jazz en ce qui concerne le parcage. Effectivement, nous savons pertinemment que le macaron ne nous donne aucune priorité sur le parcage. Mais je trouve quand même cette façon de procéder un peu déplacée vu la période festive.

Je me suis posé également la question de savoir qui on dérangeait à 06h20 du matin pour que l'on mérite ces amendes. Au vu des photos, les véhicules étaient parkés entre les places de parc et ne dérangeaient en aucun cas la circulation.

Le deuxième véhicule était lui parké en face de l'entrée Florimont no 3 et là aussi n'empêchait pas la circulation.

Je demande à la Municipalité de revoir sa position et son règlement concernant les amendes d'ordre, plus précisément durant les manifestations, ceci dans le sens de laisser un peu plus de souplesse à notre Police municipale ainsi qu'à nos hôtes, afin qu'ils puissent rentrer de nos manifestations sans avoir le sentiment d'être des « vaches à lait ».

Je désire que cette motion soit renvoyée devant une commission pour étude et rapport. Merci pour votre attention ».

Cette motion sera transmise à une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

11.3. motion de M. Jean-Marc Forclaz demandant à la Municipalité de procéder à une réflexion de fond sur un centre socioculturel à caractère régional

M. Jean-Marc Forclaz donne lecture de sa motion :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les déboires du NED ont mis en marche un processus de focalisation des réflexions sur la parcelle de l'ancienne menuiserie « Held ». On ne compte plus ces derniers temps les motions, postulats ou encore pétitions concernant cet objet sur lesquels notre conseil et la Municipalité doivent se pencher. D'autres postulats ou motions relatifs à la création d'un pôle socioculturel, voire de structures d'accueil pour personnes âgées ont également occupé, il y a peu, nos débats.

Cette focalisation sur la seule parcelle « Held » est quelque peu irrationnelle, on semble découvrir soudain que la situation des locataires de ce bâtiment est précaire, alors que cela fait près de 15 ans qu'ils sont au bénéfice de baux résiliables à très court terme. Le propriétaire doit, en effet, se réserver la possibilité de vendre cette parcelle afin d'y construire un bâtiment digne du centre ville. Certains imaginent même d'acheter cette parcelle pour y maintenir les activités du NED et du skate parc, en oubliant que durant les inévitables travaux de reconstruction les occupants devraient de toute façon déménager ! Le bâtiment ne répond en effet aucunement aux normes de sécurité, de salubrité et d'économies d'énergie!

Il convient de prendre un peu de recul et d'analyser sereinement quels seraient les besoins en terme de lieux de rencontre socioculturels ainsi que les possibilités qui s'offrent sur l'entier du territoire communal.

C'est pourquoi je demande par cette motion à la Municipalité de procéder à une analyse en deux étapes portant sur :

Etape 1 : Identifier précisément tous les besoins et imaginer les structures de fonctionnement d'un éventuel centre socioculturel.

Evaluer les besoins socioculturels à court, moyen et long terme.
Quel est le public concerné, les jeunes, les aînés, l'intégration des étrangers etc ?
Faut-il privilégier une démarche purement communale ou plutôt régionale ?
Quels sont les volumes nécessaires ?
Quelle structure de fonctionnement proposer, par exemple mettre des locaux à disposition et stimuler la gestion par les utilisateurs ou autre approche ?

Etape 2 : Choisir la meilleure solution parmi les emplacements potentiels.

En fonction de besoins clairement identifiés et des volumes imaginés, faire un inventaire de toutes les localisations possibles sur le territoire de la commune ou sur celui d'une commune voisine, en évitant de se focaliser sur un seul site.

Il s'agit tout simplement de mettre en place un processus de réflexion structuré et dépassionné pour éviter de prendre, dans la précipitation, de mauvaises décisions.

La focalisation sur un seul lieu peut nous faire passer à côté d'autres solutions qui pourraient être beaucoup plus intéressantes à long terme. A titre d'exemple, il y a, à mon sens, au moins un site, situé sur le territoire de la commune de Montreux, qui mériterait autant d'attention que la parcelle Held, il s'agit du site des abattoirs à Clarens.

Ce site bénéficie d'une excellente localisation, il est proche des transports publics, il dispose d'un espace extérieur pour des activités diurnes, il est favorable du point de vue des nuisances sonores car situé entre la rivière, le chemin de fer et la route. Les bâtiments sont en excellent état mais très mal valorisés. Les recettes des abattoirs ne couvrent en effet de loin pas les charges d'exploitation d'entretien et d'amortissement des bâtiments, ce problème devra être résolu un jour, pourquoi ne pas transformer une charge et un problème en une opportunité future? Ce n'est qu'un exemple, il y en a peut être d'autres.

Je demande donc que ma motion, visant à élargir le débat sur la question d'un éventuel centre socioculturel, soit renvoyée devant une commission de notre conseil pour examen ».

Cette motion sera transmise à une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

11.4. postulat M. José Jorge « Pour une prise en charge hors-murs des jeunes en rupture sur la Commune de Montreux ».

M. José Jorge donne lecture de son postulat :

« Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Pendant le mois de juillet dernier, en plein Festival de Jazz, une violente confrontation a eu lieu sur les quais de la gare de Montreux entre un groupe de jeunes, des agents de sécurité et la police. Ce genre d'événements, relayé par la presse, tend à survenir de plus en plus régulièrement.

Hélas, comme il est arrivé tout dernièrement à Lausanne, l'issue de ces violences peut être fatale.

Cette problématique est le fait de jeunes dit en rupture. Rupture à la fois familiale, sociale et professionnelle. Ils ont environ 15 et 25 ans. Une des caractéristiques essentielles de ces jeunes est leur isolement total à l'égard d'une quelconque structure existante au sein d'une communauté donnée.

Parce qu'à elles seules les mesures répressives en aval sont inefficaces, une action préventive et éducative en amont s'avère indispensable. Mais parce que ces jeunes sont en rupture ils ne vont pas recourir aux structures socioculturelles et socio-éducatives déjà offertes par notre Commune. Il faut bien au contraire aller vers eux, développer un véritable travail éducatif hors-murs, c'est-à-dire, dans la rue et au quotidien.

D'après les informations recueillies auprès du Délégué à la Jeunesse de notre commune, il devrait y avoir dans notre commune entre 15 et 25 jeunes en rupture.

Par le présent postulat je demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité et la faisabilité de compléter le dispositif socio-éducatif communal et/ou intercommunal existant par la création d'un poste d'éducateur de rue à raison de 0.5 équivalent plein temps, soit au sein de l'administration communale intégré au service Animation Jeunesse, soit au niveau des structures intercommunales existantes comme l'Action Communautaire de Toxicomanie ou le Programme Ginkgo à Vevey, par exemple.

En me réjouissant de débattre de ce postulat en commission, je vous remercie pour votre attention ».

Ce postulat sera transmis à une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

12. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE

M. le Président déclare qu'une réponse écrite à été reçue concernant l'interpellation de MM. Staeger, Bongard, Barbey, Haari, Jean-Daniel Rochat et Zulauf, et demande qui veut prendre la parole à ce sujet ?

M. Alexandre Staeger avoue ne pas s'être concerté avec les autres interpellateurs sur ce qu'il va dire maintenant, il le fait donc en son nom propre. Il remercie donc la Municipalité pour sa réponse, mais note juste qu'à la question 6 la réponse aurait pu être moins alambiquée, mais il se satisfait de cette réponse.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

12.1. interpellation de Mme Jacqueline Pellet, au nom du parti socialiste, concernant le suivi par la Municipalité de l'affaire du Municipal suspendu

M. le Président, vu que la 3^{ème} interpellation traite aussi de l'affaire Doriot, va intervertir les numéros, ainsi la Municipalité pourra peut-être répondre à ces deux interpellations en même temps.

Mme Jacqueline Pellet déclare que malgré la communication reçue de la Municipalité tout à l'heure en début de séance, elle ne retire pas pour autant son interpellation étant donné qu'elle est complétée par d'autres aspects que ceux qui ont été développés par M. le Syndic Pierre Salvi.

Mme Jacqueline Pellet donne lecture de son interpellation :

« Chaque membre de notre Conseil a été informé (par une communication municipale et par une copie d'un communiqué de presse) de la réitération de la demande de la Municipalité au Conseil d'Etat de mettre en œuvre la procédure de révocation à l'encontre de Jean-Claude Doriot.

L'avis de droit sur lequel la Municipalité s'appuie sépare nettement les conséquences de la procédure pénale de celles sur le fonctionnement des institutions, au regard de l'intérêt public. Il est donc opportun que tous les conseillers le reçoivent, en version papier ou électronique.

De plus, après plus de 18 mois de vacance municipale, on comprend les difficultés de fonctionnement de l'exécutif.

Par cette interpellation, le parti socialiste, comme sans doute chaque membre de ce Conseil, souhaite dire son inquiétude face aux entraves que cette affaire provoque dans le bon fonctionnement communal. Il souhaite aussi que tous ceux qui ont une marge de manœuvre dans sa résolution prennent leurs responsabilités.

Dès lors, le parti socialiste pose les questions suivantes à la Municipalité :

- Il y a maintenant plus de vingt jours que la demande de révocation a été réitérée auprès du Conseil d'Etat, quels sont les retours du canton que la Municipalité peut présenter au Conseil ?
- Si la procédure est lancée quelles sont les étapes du processus qui s'enclenche ?
- Si le Conseil d'Etat ne donne pas suite à la demande, quelle sera l'attitude de la Municipalité ?

12.2. interpellation de Mme Karine Chevallier intitulée « Sur les suites à venir dans l'affaire Doriot »

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Chacun a pu prendre connaissance des dernières informations reçues de la part de la Municipalité, concernant l'affaire Doriot. D'après ces informations, on comprend qu'arrivé au stade de l'inculpation, la Municipalité a décidé de réitérer sa demande au Conseil d'Etat de mettre en route la procédure de destitution du municipal Doriot.

Au nom de groupe libéral-radical et dans le prolongement de tout ce que nous avons déjà dit dans le cadre de cette affaire, nous saluons cette décision municipale qui est logique et légitime.

Nous espérons, bien sûr, que le Conseil d'Etat, partant de ces faits nouveaux et de l'appréciation juridique selon laquelle l'affaire doit être examinée sous son angle politique, choisira de mettre en route cette procédure, afin qu'enfin le peuple montreusien puisse procéder à cette destitution, comme il est seul à pouvoir le faire.

Dès lors et conformément à notre règlement, je me permets d'interpeller la Municipalité à ce sujet en posant les questions suivantes :

- **La Municipalité a-t-elle déjà une réponse du Conseil d'Etat et si oui, quelle est sa teneur ?**
- **Si le Conseil d'Etat a décidé d'enclencher la procédure quel est l'agenda ? »**

Mme Karine Chevallier déclare que son interpellation, comme son titre l'indiquait, se voulait un moyen d'obtenir des informations sur l'état actuel des réflexions du Conseil d'Etat sur cette affaire.

M. le Syndic Pierre Salvi a communiqué tout à l'heure, sous chiffre 7, un certain nombre d'indications. De ces indications le groupe libéral-radical a pris note qu'une décision devait intervenir dans les prochaines semaines, ce qu'il salue et espère vivement.

Dès lors l'interpellation de Mme Chevallier étant devenue sans objet, elle la retire.

M. Le Syndic Pierre Salvi va répondre comme suit à la première interpellation, en disant que la Municipalité donnera suite à la demande d'obtenir physiquement ou immatériellement l'avis de droit sur lequel ils se sont fondés. Il part de l'idée qu'à moins qu'une demande vienne de la salle, étant entendu que ceux qui n'ont pas d'adresse électronique recevront sous la forme papier, mais il part de l'idée que les autres recevront au travers des adresses électronique, ainsi on gagnera du temps.

En réponse à la première question, au nom de la Municipalité M. le Syndic déclare qu'il a déjà évoqué quelques retours et il confirme qu'à partir du moment où la Municipalité a été entendue, la délégation va formuler une proposition à l'ensemble du collège du Conseil d'Etat, qui permettra d'obtenir une décision. La décision pourra être : « On ne donne pas suite à la demande de révocation » ou à l'inverse : « On donne suite à une demande de révocation ».

Connaissant les procédures internes du Conseil d'Etat, on peut s'attendre raisonnablement qu'au plutôt cela soit dans deux à trois semaines, que l'on puisse obtenir réponse à cette question. M. le Syndic peut évidemment se tromper n'ayant jamais siégé dans ce Conseil d'Etat.

En réponse à la deuxième question, M. le Syndic déclare qu'il y aura tout d'abord, si par hypothèse le Conseil d'Etat admettait que la procédure de révocation doit être lancée, convocation du corps électoral s'il n'y avait pas entre-temps de démission déposée ou présentée. Le corps électoral peut être convoqué en tout temps sous réserve bien entendu du temps nécessaire à assurer les opérations à caractère logistique. Dans le meilleur des cas cela pourrait donc être peu de temps avant la pause hivernale, mais plus vraisemblablement au courant du début de l'année prochaine.

Ensuite de quoi il y aura évidemment une élection complémentaire qui serait nécessaire et elle aurait lieu vraisemblablement dans les deux à trois mois qui suivraient la décision. Ceci étant, il tient à préciser que dans toutes les étapes de décision il y a des voies de recours qui sont ouvertes en raison notamment du fait que la procédure s'inscrit dans la loi sur l'exercice des droits politiques.

En réponse à la troisième question, M. le Syndic ne peut pas prédire l'attitude de la Municipalité, mais ce qu'il peut dire avec une certaine certitude, c'est que la Municipalité sera évidemment obligée de prendre acte de la décision de l'autorité de tutelle des communes et donc des Municipalités que représente le Conseil d'Etat. La question qui va se poser le moment venu c'est de savoir si on va le faire avec commentaires ou sans commentaire.

Pour Mme Chevallier, M. le Syndic croit important de préciser encore que si le Conseil d'Etat a décidé d'enclencher la procédure, comme il vient de le dire l'agenda vraisemblable ou possible est celui qu'il a évoqué. Mais il va s'en dire que seul le Conseil d'Etat maîtrise cet agenda puisque c'est lui qui va prendre la décision ou non de révocation et c'est lui qui ensuite convoquera le corps électoral au travers des différentes dispositions qui figureront dans le décret qu'il serait amené à décider allant dans ce sens.

Il espère ainsi avoir répondu à toutes les questions. Il aimerait rajouter encore un complément, à propos de ces interpellations, c'est de saluer le fait qu'elles viennent de l'ensemble des courants représentés dans ce Conseil communal et la Municipalité les ressent comme un soutien dans un processus qui est très long, trop long, ce qui a d'ailleurs été signifié aujourd'hui auprès de la délégation du Conseil d'Etat.

Il tient aussi à relever à quel point son soutien, par rapport à ce qui a été vécu par la Municipalité, par le Conseil communal et par la population montreuusienne, s'est manifesté par rapport à ce qui a été fait dans le cadre de la conduite de cette affaire.

Mme Jacqueline Pellet ainsi que Mme Karine Chevallier remercient M. le Syndic Pierre Salvi pour ses réponses.

12.3. interpellation de Mme Claire-Lise Gudet concernant l'hôtel de Sonloup

Mme Claire-Lise Gudet donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez sans doute déjà, l'hôtel de Sonloup va se transformer en clinique. Les promoteurs ont contacté les habitants des Avants, par le biais de la Société des Intérêts des Avants (SIA), il y a un an et demi. Plusieurs discussions et rencontres ont eu lieu. Il avait été promis par les promoteurs qu'ils donneraient une information publique aux habitants, avant la mise à l'enquête.

Or, nous avons découvert pratiquement par hasard que la mise à l'enquête était ouverte. La SIA a donc organisé une séance d'information, sans les promoteurs, qui aura lieu mercredi prochain.

Le projet de Sonloup prévoit de transformer le bâtiment existant en clinique privée de luxe, en y adjoignant des extensions importantes semi enterrées. Ce projet met fin à l'histoire d'une exploitation hôtelière et ouverte au public. On doit naturellement le regretter. Mais il y a aussi des aspects positifs pour le village, notamment la création de dizaines de places de travail et le fait qu'il sera probablement une garantie de maintien du funiculaire de Sonloup, puisque seules cinq places de parc enterrées sont prévues à Sonloup et que la plupart des gens se rendant à cette clinique devront donc prendre le funiculaire.

Certains points importants ne sont cependant pas clairs à ce jour. Notamment, quelle quantité de places de parc sera prise, aux Avants, par le personnel de cette clinique et les visiteurs. En hiver, ou lors de la saison des narcisses par exemple, les parkings des Avants sont souvent totalement saturés.

Par ailleurs, les passages au haut du funiculaire pour s'engager sur le chemin du Cubly et pour se rendre vers la piste de luge seront visiblement modifiés. Il est impératif qu'en tout temps, ces accès soient totalement ouverts au public.

Voici les 3 questions que je pose à la Municipalité :

1. Quelle sera l'avenir des servitudes publiques en faveur de la compagnie du funiculaire LAS, (MVR) et le public sur le site de l'hôtel de Sonloup ?
2. Pourquoi un projet de cette importance n'a-t-il pas fait l'objet d'une information publique liée à la procédure de l'enquête publique en cours ?
3. Pourquoi un tel projet n'a-t-il pas fait l'objet d'un plan de quartier assorti d'une étude d'impact et d'un plan de mobilité ?

M. le Syndic Pierre Salvi remercie Mme Claire-Lise Gudet pour ces questions car cela permet de donner de la publicité par ailleurs à ce projet tout en apportant un certain nombre d'informations eu égard aux différentes questions posées.

Tout d'abord il importe de dire que c'est un projet qui a connu une maturation relativement lente. Il y a eu de la part des promoteurs de ce projet un souci du détail allant dans le sens de permettre la meilleure intégration possible sur un site qui est un site dominant, que l'on voit loin à la ronde, et à cet égard il tient publiquement à dire à quel point ils ont pris en compte les remarques qui ont pu être formulées au travers du service de l'urbanisme.

Il relève que s'il n'y a pas eu d'information publique à ce stade, c'est peut-être effectivement dommage, mais au moins la SIA a été informée de l'évolution de ce dossier. Il salue également le fait qu'une séance d'information ait lieu, stimulée par une décision du comité de la SIA.

Dans la mesure où le comité de la SIA souhaite que le service de l'urbanisme soit présent pour répondre à des questions à caractère technique, puisque ce dossier est porté par ce service, il sera fait en sorte que le service de l'urbanisme soit présent.

Le funiculaire de Sonloup a été un des enjeux. Il y a discussions, depuis bien quelques années, quant à la pérennité de son exploitation au vu de son trafic voyageur insuffisant.

La pérennité du funiculaire de Sonloup, au travers de ce projet, sans être garantie à 100%, s'en trouve néanmoins un peu mieux garantie puisque ceux qui exploiteront ensuite la clinique, ont pris le pari de dire que le personnel se rendra à Sonloup, non pas au moyen de véhicules privés mais au moyen des transports publics et en particulier du funiculaire. On peut imaginer qu'un certain nombre de collaborateurs monteront déjà avec le train depuis Montreux par exemple ou d'ailleurs sur la ligne et c'est quelque chose qu'il y aura lieu de régler ultérieurement.

Les objectifs qui accompagnent les servitudes publiques seront respectés. C'est-à-dire l'accessibilité au funiculaire, mais aussi l'accessibilité au Sentier des Narcisses qui se trouve au-delà du funiculaire et des solutions techniques ont été envisagées rendant ceci possible.

Un projet de cette importance n'a pas fait l'objet d'un plan de quartier assorti d'une étude d'impact et d'un plan de mobilité, parce que le statut à cet endroit ne le nécessitait pas. Par contre, comme M. le Syndic l'a dit tout à l'heure, il y a eu un soin particulier qui a été apporté au niveau de l'implantation de ce bâtiment, des transformations et des constructions nouvelles. C'est un bâtiment qui est protégé et à cet égard la collaboration avec le canton a été également requise afin de pouvoir garantir que tous les objectifs de préservation de ce site soient pris en compte.

M. le Syndic Pierre Salvi espère avoir répondu aux questions de Mme Claire-Lise Gudet d'une manière satisfaisante.

Mme Claire-Lise Gudet remercie M. le Syndic Pierre Salvi pour ses réponses.

12.4. interpellation de M. Salvatore Giannone intitulée « Entretien terrain Mini Pitch à Chailly

M. Salvatore Giannone donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame la municipale, Messieurs les municipaux, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Etant parent de trois enfants dont deux garçons, je vous laisse imaginer les journées du week-end pour les occuper.

Nous sommes une famille qui pratique du sport et qui fréquente les espaces publics que ce soit parc public ou terrain sportif. Mon interpellation est axée plus précisément sur le Mini Pitch de Plan Chailly dont notre Conseil a voté son crédit en mars 2006 pour un montant de CHF 150'000.-.

Avec les photos présentées vous pouvez vous rendre compte de l'état actuel du terrain qui date de 2006 et je vous laisse imaginer son état dans quelques années si nous ne faisons rien.

Etant président de cette commission, je me rappelle bien ce passage que j'ai repris de mon rapport « Concernant l'entretien, il nécessite un budget de CHF 2'000.- par an, car une telle infrastructure doit être brossée au minimum deux à trois fois par année.

Il y a aussi l'éventuel changement de certaines parties abîmées, car ce système permet de changer uniquement les parties endommagées, grâce à sa construction en bande de 2m. ».

Vendredi dernier je suis allé prendre ces photos pour vous montrer son état actuel. En partant de là, je croise sur place un employé communal que je connais, celui-ci me demande ce que je fais avec mon appareil photo. Je le lui explique et il me répond : « Mais on l'a fait en début de semaine avec la soufflerie car la machine à brosse est trop puissante pour ce terrain et fonctionne uniquement sur le terrain du bas ».

Donc voilà le pourquoi de mon intervention, car actuellement on joue sur un terrain avec des noyaux de cerises, des petits cailloux et j'en passe.

La commune peut-elle me répondre sur comment elle entend procéder à l'entretien dorénavant et combien de fois par année ?

Une réponse orale me convient, mais si le municipal en charge pense qu'il est préférable de répondre par écrit, je l'accepte aussi.

Merci pour votre attention ».

M. Jacques Delaporte déclare que le problème est connu. La conception fait que les machines utilisées pour l'entretien du terrain synthétique de la Saussaz ne sont pas utilisables pour le Mini Pitch et que par conséquent on va très prochainement s'équiper d'une petite machine adaptée à l'entretien de ce Mini Pitch.

Ceci devrait permettre d'arriver à un meilleur entretien que ce n'est le cas maintenant, et au vu de l'utilisation très importante et réjouissante de ce Mini Pitch, il est prévu, si nécessaire, de passer à deux entretiens par semaine, donc deux fois un employé communal passera pour assurer cet entretien.

M. le Municipal Jacques Delaporte espère ainsi avoir répondu aux préoccupations de M. Salvatore Giannone.

M. Salvatore Giannone remercie M. le Municipal Jacques Delaporte de ses réponses.

12.5. interpellation de M. Olivier Mark intitulée « Sommet des chefs d'Etat francophones à Montreux »

M. Olivier Mark donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Nous avons pu apprendre par la presse que le prochain sommet des chefs d'Etat des pays francophones se tiendra selon toute vraisemblance à Montreux.

Si cette affirmation s'avère exacte, il s'agit de féliciter vivement les acteurs qui ont oeuvré dans cette affaire. Une manifestation de ce type serait naturellement grandement bienvenue pour stimuler l'économie locale, alors que la crise internationale rend la vie de nos hôteliers et de tout le secteur touristique plus difficile.

Voici donc quelques questions à ce sujet :

1. La Municipalité peut-elle confirmer cette information ?
2. Le cas échéant, les retombées de cette manifestation sur l'économie locale ont-elles d'ores et déjà été évaluées ?
3. Quel serait l'impact de cette manifestation sur la vie quotidienne à Montreux pendant la manifestation, et comment la Municipalité compte-t-elle informer la population à ce sujet ?

Merci d'avance pour votre réponse ».

M. le Municipal Laurent Wehrli remercie tout d'abord M. Olivier Mark pour ces félicitations.

A la première question, il répond qu'à ce jour il peut confirmer ce qu'il y avait dans la presse. A savoir que le Conseil Fédéral, vendredi dernier, a décidé d'informer l'Organisation Internationale de la Francophonie de sa candidature à organiser et recevoir le Sommet des chefs d'Etat de la francophonie l'année prochaine à Montreux. Il n'y a qu'une seule candidature suisse, celle de Montreux. L'Organisation Internationale de la Francophonie prendra sa décision lors de la séance de la conférence des ministres le 16 décembre prochain. A sa connaissance, à ce jour, il n'y a pas d'autre candidature.

M. Wehrli précise, pour information, que ce Sommet devait être organisé à Madagascar, cela avait été décidé ainsi il y a déjà deux années en arrière selon les procédures internes de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Un coup d'état ayant eu lieu à Madagascar il y a quelques mois, il n'était donc plus possible d'y tenir ce sommet. C'est donc dans ce cadre, que l'on peut qualifier de « sauvetage », que la candidature suisse est présentée, et ainsi bien sûr celle de Montreux.

Les travaux auprès du Département fédéral des Affaires étrangères ont déjà débuté afin de l'informer sur les disponibilités. Pour être franc, M. Wehrli déclare qu'il y a eu plus de temps passé à élaborer les éléments nécessaires, en particulier les pré-réservations d'environ 2'000 à 2'500 chambres pour la période concernée, les réservations dans le Centre des Congrès ainsi qu'un commencement de planification en matière de protocole et de sécurité, avant de faire les évaluations détaillées du retour.

Mais on peut dire très clairement qu'entre les nuitées, les repas, la location du Centre des Congrès et la location du matériel et d'autres éléments, c'est sans aucun doute un montant de retour direct qui à ce jour peut être évalué à environ Fr 10'000'000.- pour la région, ainsi que pour Montreux, mais pas seulement Montreux, puisque l'ensemble des chambres a été réservé prioritairement sur Montreux et la région. Il y aura également des chambres réservées sur la région lausannoise et même jusqu'à Villars pour répondre à certains desideratas et éléments définis dans le cahier des charges.

Il ne faut pas non plus négliger le retour indirect que cela représente. L'Organisation Internationale de la Francophonie c'est plus de 50 pays membres, plus d'une vingtaine de pays observateurs, qui pour l'essentiel traitent de questions de culture, ce qui est particulièrement en phase avec le positionnement de la commune de Montreux et de la région, et également d'un certain nombre d'éléments diplomatiques au plus haut niveau. Et il est vrai que cette image est aussi importante pour Montreux, comme cela a été évoqué par plusieurs personnes ce soir par rapport à ce centre et à la capacité de ce centre d'accueillir une telle manifestation.

Cela a permis également de mettre en avant les qualités de l'emplacement de ce Centre de Congrès, de sa proximité avec les hôtels, de la possibilité de pouvoir gérer une telle manifestation dans un tel cadre.

En ce qui concerne l'impact de cette manifestation sur la vie quotidienne à Montreux pendant la manifestation, il est clair que c'est beaucoup de personnes, que pour un certain nombre de personnalités cela implique quelques mesures de sécurité relativement importantes, mais on n'est pas du tout dans le cadre d'un G8 ou d'un G20.

Lors des derniers Sommets de la francophonie il n'y a jamais eu de manifestations négatives, avec des manifestations violentes. Il y a eu des manifestations, il y a eu l'occasion de positionner un certain nombre de débats diplomatiques, mais ceci s'est toujours déroulé, notamment l'an passé à Québec, sans aucune violence, à la différence de ce que l'on peut voir régulièrement quand il y a un G8 ou un G20.

Donc, à ce jour, l'impact sur la vie quotidienne sera relativement léger, mais les montreusiennes et les montreusiens le démontrent chaque année, soit au travers du Festival de Jazz ou au travers du Marché de Noël, qu'ils acceptent ces éléments, malgré quelques petits problèmes au niveau du parcage ou au niveau de certaines attentes, et démontrent ainsi que dans la commune de Montreux la population est prête à accueillir les gens et à leur laisser un très bon souvenir de leur présence à Montreux.

Au niveau de l'information, il faut savoir que si l'on est bien sûr intégré dans les préparatifs de cette manifestation, un certain nombre d'éléments ne dépendent absolument pas de la Municipalité et de la Commune. Ils sont réglés au niveau supérieur, au niveau diplomatique le plus élevé entre le Département fédéral des Affaires étrangères et l'Organisation Internationale de la Francophonie.

L'information à la population sera un élément important, et il s'agira simplement de le coordonner avec ce qui est possible d'être dit dans le cadre diplomatique des préparatifs d'une telle manifestation qui est d'une importance notoire tant du point de vue de l'OILF elle-même qu'au point de vue de la commune de Montreux si cela se confirmait le 16 décembre que l'on puisse accueillir avec plaisir cette manifestation l'année prochaine.

M. le Municipal Laurent Wehrli espère ainsi avoir répondu à M. Olivier Mark ainsi qu'au Conseil et il se tient à disposition si nécessaire.

M. Olivier Mark remercie M. le Municipal Laurent Wehrli de ses réponses.

12.6. interpellation de M. Olivier Blanc au sujet des motions et des postulats

M. Olivier Blanc donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a, à plusieurs reprises, soutenu que des motions devaient être traitées comme des postulats.

On rappellera ici que la motion, sous sa forme actuelle, a été introduite récemment, suite à l'adoption de la nouvelle Constitution vaudoise, et que l'introduction de cet instrument a renforcé les droits du Conseil communal.

Une motion permet au Conseil communal de charger la Municipalité de lui présenter un projet de décision alors que le postulat ne lui permet que d'inviter la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport.

Même si la loi ne le dit pas explicitement, une motion ne peut porter que sur des objets entrant dans les attributions du Conseil communal.

Cela dit, on peut s'étonner de l'interprétation que la Municipalité fait du texte légal : par exemple, la Municipalité soutient que la motion de Michel Bongard demandant l'achat de l'ancienne menuiserie Held doit être considérée comme un postulat. Cependant, l'acquisition d'immeubles faisant partie des attributions du Conseil communal, on ne voit pas a priori pourquoi cette question ne pourrait pas faire l'objet d'une motion.

Je pose donc à la Municipalité les questions suivantes :

- Quelle interprétation la Municipalité fait-elle des dispositions de la loi sur les communes traitant des motions et des postulats ?
- Fonde-t-elle son interprétation sur un avis de droit ? Si oui, peut-elle porter celui-ci à la connaissance du Conseil ?
- Que se passerait-il si le Conseil prenait en considération une motion dont la Municipalité soutient qu'elle doit être considérée comme un postulat ?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses ».

M. le Syndic Pierre Salvi remercie M. Olivier Blanc pour les questions qu'il pose. De manière à ce que la réponse soit la plus exhaustive possible et afin de permettre de fournir la documentation juridique en accompagnement de la réponse, il y sera répondu par écrit lors de la prochaine séance.

La discussion est ouverte.

M. Michel Bongard déclare à l'intention de la Municipalité, que les commissions qui vont étudier les motions et préavis sur la question du rachat de la parcelle « Held », seraient bien aise de connaître la réponse de la Municipalité parce que cela orientera les débats.

12.7. interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet des Bosquets de Fontanivent

M. Alexandre Staeger donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce n'est un secret pour personne, M. Jean-Claude Doriot a récemment été renvoyé au Tribunal correctionnel pour corruption passive et acceptation d'un avantage. Le juge d'instruction de l'Est vaudois a donc considéré que les éléments en sa possession permettent de conclure à une forte probabilité de culpabilité.

Selon une jurisprudence confirmée du Tribunal fédéral, un contrat dont la conclusion a été conditionnée par des actes de corruption peut être annulé par la partie victime de tels actes. Mais si cette dernière entend utiliser cette prérogative, elle doit absolument le faire dans un délai **d'une année** dès la découverte des actes de corruption.

Or il apparaît de plus en plus probable que les actes reprochés à M. Doriot ont pu influencer de façon déterminante le processus de vente de la propriété des Bosquets, puisqu'une offre en particulier, celle qui était la plus protectrice de la nature et du paysage, semble avoir été occultée. Ainsi, non seulement la Municipalité a-t-elle pu être trompée, mais surtout le Conseil communal. Et, contrairement à ce que semblait affirmer la Municipalité dans sa réponse à l'interpellation de notre collègue Gfeller, il est douteux que l'offre finalement retenue eût été la « *meilleure offre* ». Dans une telle hypothèse, il ne fait aucun doute que la décision de vente de la propriété des Bosquets de Fontanivent serait l'expression d'une volonté viciée.

Si je reviens aujourd'hui avec une interpellation, et non avec une motion ou un postulat comme je pourrais être amené à le faire d'ici quelque temps, c'est parce que la présomption d'innocence court toujours en faveur de M. Doriot. Les actes de corruption ne sont pas encore définitivement établis. Nous ne pouvons par conséquent être sûrs que corruption il y ait eu, pour le moment. Mais l'existence de ce **délai d'un an** justifie selon Montreux Libre de se poser les questions suivantes, déjà à ce stade de la procédure.

1. En ce qui concerne nos autorités, l'adoption du préavis 24/2005 serait-elle remise en question, de quelque manière que ce soit, si les soupçons de corruption étaient fondés, du fait que la décision aurait été prise alors que des informations importantes auraient été dissimulées ?
2. Le cas échéant, une telle remise en question aurait-elle lieu d'office ou seulement sur requête et auprès de quelle autorité ?
3. Sur le plan des rapports entre la Commune et l'acquéreur, la Municipalité peut-elle confirmer le caractère annulable de l'acte de vente de la propriété des Bosquets ?
4. Dans l'affirmative, quelle est la position de la Municipalité à propos de la possibilité pour la Commune d'annuler la dite vente ?
5. Notre Conseil sera-t-il consulté à ce propos ?

6. Quelles démarches la Municipalité compte-t-elle entreprendre pour sauvegarder le droit de la Commune ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse écrite ».

M. le Syndic Pierre Salvi aimerait dire en préambule et en guise de réponse partielle à l'interpellation de M. Alexandre Staeger, c'est qu'il parle de probabilité, il parle d'hypothèse et conclut en disant que finalement on n'en sait trop rien.

M. le Syndic peut répondre que selon toute vraisemblance, sur la base d'avis exprimés par la voie orale et entendus, la vente ne pourrait être frappée de nullité, parce qu'il est vrai qu'un certain nombre de conditions doivent être remplies et elles sont nombreuses, ce n'est pas seulement une cause qui peut frapper de nullité une vente.

Cette question est précise, il y sera donc répondu par écrit parce que l'on veut ici produire des justifications en droit. Il est vrai que de par sa profession M. Staeger aime les analyses fouillées en droit, et il y aura droit, c'est le cas de le dire. La question est quand ? En aucun cas lors du prochain Conseil pour des raisons de rythme de travail et en relation avec la complexité de la matière qu'il y aura lieu de consulter notamment au travers de la jurisprudence. On y reviendra donc dès que possible et par écrit.

13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Syndic Pierre Salvi tient à revenir sur une question d'actualité et donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Au nom de la Municipalité je tiens à vous apporter l'information suivante :

L'affiche accompagnant la campagne des promoteurs de l'initiative visant à interdire la construction de minarets n'a pas manqué d'interpeller la Municipalité, à l'image d'autres collectivités en Suisse.

Parce que cette affiche :

- détourne les valeurs symbolisées par notre emblème national,
- est contraire aux valeurs de notre démocratie, laquelle postule le respect des différences culturelles,
- enfin, mais les arguments sont plus nombreux, on ne peut tolérer, ni ne le doit, des arguments politiques ayant de tels relents historiques nauséabonds,

considérant pour le surplus, que la population montreusienne compte quelques 45,5 % de ressortissants d'autres pays provenant de 146 états, la Municipalité a décidé, dans le cadre de ses compétences, de refuser que ces affiches soient placardées sur le territoire montreusien ».

Applaudissements de l'assemblée.

M. Jean-Pierre Buholzer donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Semaine de la mobilité douce à Montreux. Un billet d'humeur !

Qu'en est-il de la semaine de la mobilité douce à Montreux ?

Une fois de plus, la ville a raté le coche et brillé par son absence lors de cette semaine du 14 au 24 septembre 2009 !

Evidemment à Montreux, on préfère carburer au CO2 ! Quelque part on y est presque obligé vu que le golf de Montreux a posé ses pénates à Aigle et que le projet de patinoire dans lequel Montreux est impliqué risque d'être réalisé à Puidoux ! Il faut donc bien un combustible fossile pour se rendre dans ces lieux relativement éloignés !

Oui c'est vrai, aller en trottinette jusqu'à Puidoux, ce n'est pas évident, puisque ça monte !

La Municipalité est-elle insensible à la douceur du déplacement ? Pourtant nous avons un représentant vert au sein de l'aréopage montreu sien !

Non, à Montreux, on préfère les musées, c'est immobile, c'est mort, plutôt que Montreux-Plage, c'est vivant, ça fait du bruit, c'est en quelque sorte la mobilité douce.....mais, hélas, ce n'est toujours pas là, on l'attend donc depuis belle lurette, cette plage ! Merci ».

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

De manière très courte, je me fais le porte parole d'extraits d'un texte que vous pouvez trouver sur le site du NED :

« 31.12.09 Death of a Music Club – Mort d'un club de musique.

Une salle devenue mythique, qui a fêté en 2009 son 15^e anniversaire, va disparaître. Juste parce que ce bâtiment désaffecté depuis un quart de siècle mais solide comme le roc(k) est difficilement vendable avec la présence de divers locataires très dynamique qui en ont fait un haut lieu de la vie montreu sienne... »

Plus loin, concernant le 01.04.2010, les autres baux vont être résiliés :

« Pourtant, le bâtiment correspond à de nombreux besoins : concerts à prix modérés, compétitions internationales de skate, meubles d'occasion à bas prix, cours de danses latino, locaux divers...

Un bâtiment qui semble fait pour durer : construit à la fin du XIXe siècle pour une utilisation industrielle, c'est du solide, même si les façades sont terriblement déglinguées.

On rêve de voir le bâtiment racheté par la Commune pour se rendre maître d'un terrain qui, dans une vingtaine d'années, pourrait avoir pris une très grande valeur mais qui, pour l'instant, foisonne de vie...

Mais la réalité, pour l'instant, c'est que le bâtiment va être rendu aux araignées et aux rats ! »

Je vous invite à aller voir le site du NED et aller fêter, durant les derniers concerts, sa belle mort ! »

Mme Jocelyne Bouquet a remis ce soir à M. le Président du Conseil une lettre concernant sa démission de la Commission de gestion et souhaite en donner lecture :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Le rapport de la Cour des Comptes m'a affectée en tant que conseillère communale mais plus encore en tant que membre de la Commission de gestion. Les moyens dont dispose la Cour des Comptes ne sont certainement pas comparables à ceux des commissaires de la Commission de gestion. Pourtant un travail de milice doit, à mon avis, permettre d'aller beaucoup plus au fond des choses. Et, ne pas se contenter de survoler, à tour de rôle, sans cahier des charges et sans méthode, certains services de l'administration communale. Poser des questions écrites ou orales, et devoir se contenter des réponses sans avoir accès à tous les documents n'est pas véritablement un travail de contrôle.

Pendant les trois ans passés à la Commission de gestion, j'ai certes appris des choses intéressantes sur le fonctionnement de la Municipalité et l'administration de la commune, je n'ai par contre pas eu l'occasion de contrôler quoi que ce soit. J'ai l'impression d'avoir effectué un travail de stagiaire sous la houlette des anciens de la Commission de gestion.

Je pense qu'il serait nécessaire qu'une commission du Conseil se penche sur l'élaboration d'un cahier des charges précis pour la Commission de gestion.

Aussi, constatant un retour infime sur mon investissement personnel, je vous prie d'accepter ma démission de la Commission de gestion avec effet immédiat.

Je vous remercie ».

En remplacement de Mme Jocelyne Bouquet à la Commission de gestion, une personne sera nommée lors du prochain Conseil.

La discussion est toujours ouverte.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je serai assez bref. Tout d'abord en tant qu'ancien président d'un club sportif, je voudrais vous remercier d'avoir accepté le principe d'un délégué au sport.

Deuxième chose, lors de cette commission nous avons reçu un document sans objet avec le débat. C'est-à-dire la liste de déclaration des intérêts de M. Laurent Wehrli au Grand Conseil, que vous pouvez tous trouver sur internet, et qui nous a été distribuée par, sauf erreur, Montreux Libre.

Vous pouvez répondre à ceci comme vous voulez, je ne sais pas à quoi cela est dû et ce que cela amène, mais s'il était possible de ne pas amener des documents sans objet avec le débat, je pense que l'on a déjà assez de travail en tant que Conseillers communaux, pour que l'on puisse se concentrer sur l'objet de la commission.

Donc si Montreux Libre veut répondre à ce document et dire pourquoi ils l'ont donné, tant mieux, sinon tant pis, mais au moins que l'on ne pollue pas le débat avec des documents sans objet. Merci ».

La parole n'est plus demandée.

M. le Président lève la séance à 23h20.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :

La secrétaire suppléante :

Pierre-André SPAHN

Charlotte CHEVALLIER